Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

FCP d'Amundi

RAPPORT ANNUEL - 31/12/2024

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous délégataire de gestion comptable en titre
SOCIETE GENERALE

Dépositaire
SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes
DELOITTE & ASSOCIES

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Sommaire

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue 4

Rapport d'activité 5

Informations spécifiques 18

Informations réglementaires 20

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés 26

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 28

COMPTES ANNUELS

Bilan 33
Actif 33
Passif 34

Compte de résultat 35

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 38

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 39

Règles & méthodes comptables 41

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 45

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 46

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 47

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 48
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 48
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 48
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 49
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 50
Exposition directe sur le marché des devises 51
Exposition directe aux marchés de crédit 52
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 53
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 54

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 55
Créances et dettes - ventilation par nature 55
Frais de gestion, autres frais et charges 56
Engagements reçus et donnés 61
Acquisitions temporaires 61
Instruments d'entités liées 62

Détermination et ventilation des sommes distribuables 63
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 63

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 65

Inventaire des actifs et passifs 67

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 72

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) 75

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) 75

Synthèse de l'inventaire 76

Caractéristiques de l'OPC 77

Information SFDR 89

Comptes annuels au 29/12/2023 98

Vie de l’OPC sur l’exercice sous revue

Néant.

Rapport d’activité

Janvier 2024

Le mois de janvier 2024 a été marqué par un paysage financier relativement stable, empreint d'un optimisme prudent. Au fil du mois, les marchés mondiaux ont attendu les principaux indicateurs économiques et notamment la réunion du FOMC qui s'est tenue le dernier jour du mois. En effet, alors que le marché anticipait une réduction des taux de 25 bps d'ici avril, Jerome Powell s'est montré légèrement « hawkish » que prévu en déclarant que "nous aurons besoin de voir des preuves continues pour construire la confiance dans le fait que l'inflation se rapproche durablement de notre objectif". Sur le plan géopolitique, la crise résultant des récentes attaques contre des navires traversant la mer Rouge a provoqué d'importantes perturbations dans les routes maritimes mondiales. Par conséquent, des inquiétudes sont apparues concernant l'augmentation potentielle des coûts de transport, ce qui constitue une menace pour les politiques de lutte contre l'inflation menées par les banques centrales.

Dans ce contexte, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans a enregistré une performance absolue de 0.29% et une performance relative de 0.31%. Cette performance positive a été menée par le secteur financier, suivi par le secteur de l'immobilier. Les obligations financières à bêta élevé ont sous-performé les actifs plus sûrs ; les spreads des obligations Coco AT1 se sont écartés de 5 bps tandis que les spreads des obligations financières senior se sont resserrés de 6 bps.

Tout au long du mois, le marché primaire est resté très actif et a contribué de manière significative au paysage financier de janvier. Les émissions d'obligations Investment Grade, en particulier dans le secteur financier, ont augmenté, atteignant 98,1 milliards d'euros à la fin du mois, soit le troisième meilleur début d'année jamais enregistré. Il convient de noter l'essor des obligations Tier 2, qui ont battu le record d'émissions sur un mois. Malgré ces difficultés, les marchés du crédit ont fait preuve de solidité, absorbant avec succès d'importants volumes de nouvelles émissions.

Au cours du mois, nous avons maintenu une exposition négative au taux d'intérêt (-0.25 environ contre l'indice de référence) et une sur-exposition au crédit avec un bêta autour de 1.40. Nous avons participé à quelques émissions primaire dans un contexte de très forte demande : ENBW (utilities), General Motors (Automobile) et CTP (Immobilier).

Face aux incertitudes concernant les perspectives de croissance et aux appréhensions concernant la dispersion des bénéfices, nous maintenons une approche positive vis-à-vis du crédit. En effet, nous voyons un potentiel de resserrement supplémentaire des spreads et nous renforçons notre préférence pour les valeurs financières, avec un accent particulier sur la dette subordonnée. En substance, nous pensons qu'il existe un équilibre opportun entre les spreads et les taux dont nous pouvons tirer parti.

En ce qui concerne le positionnement sur la courbe, en prévision d'une pentification de la courbe des taux, nous maintenons la surpondération de notre portefeuille sur le segment 1-3 ans.

Février 2024

En février 2024, le marché du crédit a connu un resserrement général des spreads, malgré un changement notable au cours de la dernière semaine, où le rallye des spreads a marqué une pause après des mois de resserrement continuel. Malgré cette situation, davantage de resserrement des spreads reste très envisageable; en effet, les spreads crédit restent toujours au-dessus des niveaux pré-COVID offrant ainsi des opportunités aux investisseurs d'acheter des obligations à des niveaux très attractifs. Les données économiques publiées au cours du mois ont été plutôt décevante par rapport aux prévisions, notamment aux États-Unis, ce qui a entraîné des ventes des obligations souveraines. Alors que la saison des résultats progressait, notamment en Europe, l'impact sur les marchés du crédit était moins prononcé où la classe d'actifs a été essentiellement affectées par des facteurs techniques. Sur le plan géopolitique, les troubles persistants au Moyen-Orient continuent d'exercer une pression sur les prix de l'énergie et les coûts de fret, contribuant ainsi à l'alimentation des incertitudes concernant l'inflation risquant d'impacter le calendrier de l'attendu assouplissement de la politique monétaire.

Dans ce contexte, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 a enregistré une performance absolue de -0.28% bps et une performance relative de 0.35% par rapport aux emprunts d'état de même maturité. Cette performance relative positive a été menée par le secteur financier avec un excédent de rendement de 41 bps, suivi des utilities qui ont affiché un excédent de performance de 31 bps ainsi que 30 bps pour les dettes industrielles. Les financières à haut bêta ont surperformé les actifs plus séniors.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Février a marqué un mois record en termes de volumes d'émission, avec un total de 66 milliards d'euros, principalement dans le segment IG. Les émissions primaires ont été largement sursouscrites, avec un grand nombre de demandes, ce qui a entraîné une compression des primes de nouvelle émission. Alors que la saison des résultats touche à sa fin, mars devrait voir des volumes encore plus élevés, signalant une activité soutenue et un intérêt montant pour le marché du crédit.

Sur le mois de février, nous avons réduit notre sous-exposition aux taux d'intérêt de -30 bps en début de mois à -15 bps dans un contexte de hausse des taux ; nous terminons le mois sur un niveau absolu de 1.55. Sur la courbe, en anticipation d'une normalisation de la courbe des taux, nous maintenons notre surpondération sur le segment 1-3 ans de la courbe. Du côté du crédit, nous avons maintenu notre exposition avec un sur-DTS de 89 bps par rapport à l'indice de référence, témoignant de notre confiance sur la classe d'actifs.

Dans un contexte d'incertitudes concernant les perspectives de croissance, les politiques monétaires des banques centrales et les préoccupations concernant les variations des bénéfices, notre perspective sur le crédit reste positive. Nous anticipons la possibilité d'un resserrement des spreads de crédit et maintenons notre préférence pour les financières, en mettant particulièrement l'accent sur la dette subordonnée. D'une manière générale, nous percevons un équilibre avantageux entre les spreads crédit et les taux que nous visons à exploiter.

Mars 2024

Le mois de mars a débuté avec le recul de l'inflation en Zone Euro porté notamment par l'Allemagne et la France. Le chiffre publié ressort à 2.6% en février contre 2.8% le mois précédent. En Allemagne, l'inflation sur un an recule (de 2.9% à 2.5% en février) et ressort en baisse par rapport aux prévisions (2.6%). De même pour la France qui passe sous la barre des 3% pour la première fois depuis début 2022, avec 2.9% contre 3.1% le mois précédent.

Bien que toujours au-dessus des 2% souhaités, la tendance en Zone Euro est à la baisse progressive et permet ainsi à la BCE d'être davantage optimiste sur ses prévisions. Cette dernière les a revus en les ramenant de 2.7% à 2.3% pour 2024 et estime atteindre son objectif de 2% en 2025.

Lors de sa réunion du 7 mars, la BCE a décidé de maintenir ses taux inchangés pour la quatrième fois consécutive. Christine Lagarde a souligné la progression faite sur l'inflation mais a estimé que cela n'est pas suffisant pour entamer la baisse de taux et souhaite attendre davantage de données avant de se prononcer. Les chiffres de juin seront donc très attendus et déterminants avant toute action. Aujourd'hui, le consensus s'oriente vers une première baisse de taux en juin 2024.

Outre Atlantique, l'inflation augmente légèrement et passe à 3.2% en février contre 3.1% le mois précédent. Toutefois, hors énergie et alimentation, l'inflation sous-jacente recule (de 3.9% à 3.8%) principalement portée par les services.

Les derniers chiffres d'inflation ne permettent toujours pas à la FED de baisser les taux, Jerome Powell a décidé de laisser les taux inchangés pour la cinquième fois consécutive car les progrès réalisés ne sont pas ancrés. D'autant plus que l'économie américaine s'est montrée robuste avec des indicateurs solides. Le PIB américain a été revu à la hausse passant de 3.2% à 3.4% au dernier trimestre 2023, ce qui a rassuré la banque centrale américaine et confirmé qu'il n'est pas urgent de baisser les taux pour le moment.

En Zone Euro, le PIB est resté stable durant le quatrième trimestre 2023 et l'emploi a augmenté de +0.3%. D'après les dernières estimations, le PIB de la zone euro devrait croître progressivement passant à 0,6 % en 2024, à 1,5 % en 2025 et 1,6 % en 2026.

Enfin, autre chiffre qui aura marqué le mois de mars en Zone Euro, la publication du déficit public français pour l'année 2023 qui s'élève à 154 Mds € (soit 5.5% du PIB contre 4.9% en 2022). Le gouvernement a lancé un plan d'urgence pour réduire le déficit budgétaire à 4.4% du PIB et table sur une réduction à 2.7% du PIB d'ici 2027. L'attention se porte désormais sur les agences de notation qui pourraient dégrader la note « AA » de la France et aurait un impact sur le coût de ses emprunts. D'autant plus que Moody's a jugé « improbable » l'objectif de réduction énoncé par la France et se prononcera officiellement fin avril sur la note de la dette française.

Dans ce contexte, on observe une légère baisse des taux. Le taux à 10 ans américain termine le mois de mars à 4.20%, soit -5 points de base (pdb) par rapport au mois précédent. De même pour la Zone Euro, avec le taux à 10 ans français qui ressort fin mars à 2.81% (-7 pdb) tandis que le Bund allemand affiche 2.30% (-11 pdb

Les spreads de crédit ont continué à se resserrer se rapprochant des plus bas niveaux de 2021. Le marché reste très dépendant des indicateurs macro-économiques et surveille attentivement les dernières mesures prises par les banques centrales.

Dans ce contexte, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 a affiché une performance positive de 0.25% et

une surperformance de 0.61%. L'ensemble des secteurs ont surperformé, mais le secteur des financières est en tête (performance relative de +68 bps) contre les dettes industrielles

En début de mois, nous avons largement augmenté la surpondération de l'exposition crédit pour atteindre un DTS de 150 au-dessus de l'indice de référence en priorisant les maturités 3 ans. Sur la sensibilité, nous avons maintenu un niveau autour de 1.70.

Notre perspective de crédit reste positive, malgré les inquiétudes sur la manière dont le rythme et la trajectoire de la désinflation pèseront sur l'économie, le calendrier de la politique monétaire et l'impact sur les fondamentaux des entreprises de taux élevés à plus long terme. Nous conservons notre préférence pour les financières, en nous concentrant plus particulièrement sur la dette subordonnée. La classe d'actif Euro Crédit reste attrayante avec des rendements supérieurs à 3,5 % dans l'espace IG et des fondamentaux solides, ce qui attire de nouveaux flux d'investisseurs et donne de la pression pour un resserrement des spreads.

Notre vision constructive du crédit se reflète par un bêta de 1,30. Nous avons modifié tactiquement la duration de nos portefeuilles pour devenir légèrement long et nous avons migré d'une exposition longue aux swaps spreads à 5 ans à une exposition aux swaps à 2 ans. Nous maintenons notre stratégie de normalisation de la courbe des taux en surpondérant le segment court de la courbe et en sous-pondérant la partie longue.

Avril 2024

Avril a encore été un mois marqué par le tempo des Banques Centrales en écho à l'évolution économique. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB au 1er trimestre a été inférieure aux attentes du consensus (+1.6% vs. 2.5%) mais la demande intérieure est restée bien orientée. En termes d'activité, la production industrielle de mars a montré une trajectoire positive tandis que l'ISM manufacturier est en hausse à 50.3, indicateur le plus haut et au-dessus du seuil de 50 depuis 16 mois. Cependant, si l'ISM manufacturier a surpris à la hausse, l'ISM des services a encore ralenti, passant de 52.6 à 51.4. Les derniers chiffres du S&P Flash PMI américain indiquent que l'activité commerciale a quelque peu ralentie en avril pour atteindre son niveau le plus bas en quatre mois, en raison d'une demande plus faible et d'un marché de l'emploi dans le secteur des services qui montre des signes d'essoufflement. L'inflation américaine a montré des signes de stabilité avec un indice global à +0.4% en glissement mensuel, supérieur aux attentes (+0.3%) et de 3.5% en glissement annuel (contre 3.2%), tandis que l'inflation sous-jacente s'établit à +0.4% en glissement mensuel (contre des attentes de +0.3%) et est stable en glissement annuel (3.8 %). Le principal moteur a été la forte progression des services de base. Dans l'ensemble, les attentes concernant les dépenses personnelles, la conjoncture et les marchés du travail sont restées stables au cours des quatre derniers mois.

En Europe, les indices Flash PMI d'avril pour la zone euro ont confirmé les signaux d'autres indicateurs selon lesquels l'économie se porte mieux, grâce à une nette amélioration dans le secteur des services, tandis que l'industrie manufacturière (étonnamment à la baisse) est toujours dans une situation difficile. L'indice PMI composite a atteint 51.4 (contre 50.3 en mars), un plus haut sur 11 mois, principalement grâce au secteur des services. En effet, l'indice PMI des services est passé de 50.2 à 51.5. La confiance des consommateurs européens s'améliore, bien que moins que prévu (de -14.9 à -14.7) et restant bien en-dessous de la moyenne à long terme. Elle tente de se normaliser progressivement, aidée par le ralentissement de l'inflation et les signes d'amélioration de la dynamique économique. L'inflation dans la zone euro a ralenti en mars, avec une baisse de 0.2% tant pour l'inflation globale (2.4% contre 2.6%) que pour l'inflation sous-jacente (2.9% contre 3.1%). La baisse de l'inflation des services et de l'inflation sous-jacente soutient l'idée d'une baisse des taux de la BCE d'ici le milieu de l'année.

Dans ce contexte, tous les yeux sont rivés sur la dynamique de l'inflation, dont les services sont le principal moteur. Début avril, Jerome Powell a réaffirmé que la Fed avait le temps de réfléchir à sa première baisse de taux d'intérêt. Ensuite, les minutes du FOMC ont montré que la Fed n'était pas pressée de réduire les taux avec une dynamique de croissance indiquant une croissance plus forte que prévu au premier semestre, dans un contexte de consommation résiliente. En Europe, l'heure de la baisse des taux approche à grands pas pour la BCE. La désinflation se poursuivra, mais restera irrégulière. L'institution européenne a laissé sa politique monétaire inchangée, ouvrant la voie à une baisse des taux attendue par les marchés lors de la réunion de juin. Le taux américain à 10 ans a terminé le mois d'avril à 4.68%, en hausse de 48 points de base par rapport au mois précédent (4.20% à fin mars). Le taux français à 10 ans a terminé à 3.05% (+25 points de base), tandis que le Bund allemand est passé de 2.30% à 2,58% (+28 points de base). Les rendements italiens et espagnols se sont établis respectivement à 3.91% (+24 points de base) et 3.35% (+19 points de base).

Avril est le premier mois où les spreads de crédit ne se sont pas resserrés, après une hausse continue de 6 mois. Les rendements sont toujours attrayants, à 3.9% et 6.8% respectivement pour l'Investment Grade et le High Yield,

ce qui soutient toujours la demande sur le crédit et maintient la pression sur les spreads malgré la volatilité provenant des États-Unis. Du point de vue de la structure du capital, les obligations subordonnées ont également légèrement surperformé les obligations senior sur le mois. Le portefeuille a affiché une performance totale de -0.06%, en ligne avec son benchmark, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 dont la performance se situe 3pdb plus bas. Le bêta du portefeuille proche de 1.90 reflète notre position positive sur le crédit. Nous sommes neutres sur la sensibilité par rapport à l'indice de référence (1.80 vs 1.75) et nous exprimons toujours notre point de vue sur la normalisation de la courbe des taux avec notre stratégie de pentification long 2 ans short 5 ans, ce qui a bénéficié au portefeuille étant donné la légère pentification de la courbe (+23pdb sur le 2 ans, +30pdb sur le 20 ans).

Nous continuons à maintenir une perspective positive sur le crédit même si nous restons particulièrement attentifs aux tendances macro et microéconomiques telles que la divergence probable des politiques monétaires entre la FED et la BCE et l'impact de taux plus élevés sur les indicateurs macroéconomiques et les fondamentaux des entreprises. Nous continuons à voir de la valeur et maintenons notre préférence pour les financières, avec un accent particulier sur la dette subordonnée. L'excédent de nouvelles émissions est pour le moment bien digéré par le marché et le niveau des rendements dans l'espace IG continue de mettre la pression du côté de la demande, ce qui laisse une certaine marge de manouvre pour un nouveau resserrement des spreads et une réelle attractivité pour la classe d'actifs Euro Crédit.

Mai 2024

Le mois de mai a été rythmé par une situation économique et géopolitique variée. Outre-Atlantique, l'inflation reste une préoccupation majeure. Bien que cette dernière montre des signes de ralentissement passant à 3.4% sur un an en avril contre 3.5% le mois précédent et 0.3% sur un mois contre 0.4% le mois précédent, elle reste encore trop élevée selon la FED. Les secteurs des services, des logements et de l'énergie subissent encore des pressions inflationnistes importantes. L'inflation sous-jacente, excluant les prix volatils de l'alimentation et de l'énergie, est encourageante passant de 3.8% en mars à 3.6% sur un an en avril. La politique monétaire restrictive de la FED continue de montrer des effets tangibles sur l'inflation mais ne permet pas à Jerome Powell d'initier la baisse des taux. Ce dernier estime que les progrès réalisés ne sont pas suffisamment ancrés et souhaite surveiller de près les prochains indicateurs économiques pour ajuster sa politique en conséquence. La prochaine réunion de la FED aura lieu les 11 et 12 juin et les marchés estiment entre une et deux baisses de taux d'ici la fin de l'année 2024. Par ailleurs, l'économie américaine se montre moins dynamique que les mois précédents. Le PIB américain a été revu à la baisse avec 1.3% en rythme annualisé contre 1.6% et 2.5% selon les précédentes estimations. Alors que la consommation est l'un des principaux moteurs de croissance des Etats-Unis, les ménages, lassés de l'inflation persistante, semblent réduire leurs dépenses, impactant fortement la croissance américaine.

Concernant la Zone Euro, l'inflation est restée stable en avril avec 2.4% sur un an, conforme aux prévisions. Les taux annuels d'inflation les plus bas sont en Lituanie (0.4%) et en Finlande (0.6%) et les taux les plus élevés ont été observés en Belgique (4.9%) et en Croatie (4.7%). Quant à la France, l'inflation sur un an en avril est à 2.4% stable par rapport au mois précédent. Ce sont principalement les services et l'alimentation qui contribuent significativement à l'inflation. Les tensions géopolitiques ajoutent de l'incertitude et perturbent les chaînes d'approvisionnement notamment sur les coûts de production et de transport. En termes d'activité, le PMI Manufacturier augmente à 47,4 (46.2 prévus) contre 45,7 le mois précédent, son plus haut niveau depuis quinze mois. Bien qu'en amélioration, l'indice reste en territoire négatif. Enfin, l'indice PMI pour le secteur des services reste stable à 53.3, inférieur aux prévisions (53.5). Au sujet de la croissance du PIB, la Commission européenne table sur une croissance de 0.8% en Zone Euro en 2024 et 1.4% en 2025 principalement portée par la consommation, l'emploi et la croissance des salaires. En effet, le marché du travail reste dynamique. Le taux de chômage observé en avril a baissé à 6.4%, son plus bas niveau historique et la croissance des salaires a augmenté avec 4.7% au premier trimestre 2024 sur un an contre 4.5% précédemment. La BCE, qui a pour le moment décidé de laisser ses taux directeurs inchangés, va s'appuyer sur ces dernières données économiques pour prendre sa décision lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 6 juin prochain. Le défi est de trouver le moment approprié pour assouplir sa politique monétaire et ne pas entraver les efforts constatés sur l'inflation.

Le marché européen du crédit a connu une volatilité minimale en mai. Les spreads de crédit ayant continué à se resserrer et les rendements étant attrayants, cela a favorisé un appétit durable pour la classe d'actifs. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché un rendement total de 0.24% sur le mois et les spreads de crédit se sont resserrés de -5 points de base, terminant le mois à 107 points de base. Le taux du bund à 5 ans s'est écarté de 9 points de base, passant de 2.62% au début du mois à 2.71%. Les spreads des obligations IG non financières sont

restés stables, tandis que les obligations financières se sont resserrées de 9 points de base depuis le mois d'avril. Le segment du High Yield s'est également bien comporté, avec un resserrement des spreads de 17 points de base au cours du mois, affichant un rendement total de 0,94%. Les actifs risqués ont surperformé les actifs plus sûrs ; les AT1 bancaires ont affiché un rendement total de 1,87% sur le mois, suivis par les obligations hybrides avec un rendement total de 0.72%.

Techniquement, la stabilité du marché a été soutenue par des fenêtres d'émissions primaires limitées en raison des nombreux jours fériés, cette offre restreinte contribuant probablement à empêcher un élargissement des spreads. Les émissions primaires dans l'espace IG ont totalisé 80,2 milliards d'euros pour le mois de mai. Malgré l'importance de l'offre, celle-ci ne suffit toujours pas à satisfaire la forte demande pour cette classe d'actifs. Avec un total de 12.4 milliards d'euros, les émissions High Yield ont également été robustes, en particulier vers la fin du mois, avec comme émissions notables celle du leader français de la franchise, le Groupe Bertrand, pour un montant de 1.15 milliard d'euros. Durant le mois, le marché Euro IG a enregistré une collecte nette de 743 millions d'euros (0,46% des actifs sous gestion), en hausse de 194 millions d'euros par rapport à avril. Le marché HY a connu une collecte nette de 235 millions d'euros (0.53% des actifs sous gestion), soit une forte augmentation de 216 millions d'euros par rapport à avril. Les deux marchés ont connu une forte croissance, le HY affichant un pourcentage de collecte légèrement supérieur.

Les indices de crédit dans ces conditions se sont resserrés en mai. L'indice Ittraxx Main est passé de 57bps à 52bps. L'indice ittraxx CrossOver quant à lui s'est encore resserré de plus de 25bps en passant de 324bps à 297bps.

Nous continuons à maintenir des perspectives positives sur le crédit et à privilégier les valeurs financières par rapport aux valeurs non-financières. Nous estimons que le marché européen du crédit devrait rester stable, avec une faible volatilité qui persistera durant l'été. Les scénarios envisageables pour l'économie se sont réduits, suggérant que la situation économique évoluera vers un atterrissage en douceur. Cet environnement est propice au maintien des spreads de crédit serrés, à condition qu'il n'y ait pas de changements majeurs dans le paysage économique ou géopolitique. Les investisseurs devraient continuer à privilégier le crédit IG et HY en raison de leur stabilité relative et de leurs rendements attrayants.

Juin 2024

Le 9 juin, le président français Emmanuel Macron a dissous l'Assemblée nationale et a convoqué des élections législatives anticipées après que son alliance centriste ait subi des pertes importantes face au Rassemblement national lors des élections au Parlement européen. Ce mouvement politique, motivé par la montée des sentiments nationalistes, a accru l'incertitude en France, impactant les marchés financiers comme en témoigne le spread entre les OAT françaises à 10 ans et les Bunds allemands à 10 ans qui s'est creusé de 30 bps. Parallèlement, la BCE a réduit ses taux d'intérêt de 25 bps, conformément aux attentes du marché, tout en révisant à la hausse ses prévisions d'inflation à 2,5 % pour 2024 et 2,2 % pour 2025, soulignant la persistance des pressions inflationnistes. Elle a par ailleurs envoyé un message plus neutre pour la suite car les perspectives d'inflation vont dépendre de l'évolution des salaires et des profits. La zone euro a vu son taux d'inflation annuel (IPC) augmenter à 2,6 % en juin contre 2,4 % en mai, sous l'effet de la hausse des prix des services et d'une modeste reprise des prix de l'énergie. Parallèlement, l'indice PMI de la zone euro est tombé à 50,8 contre 52,2 en mai, signalant une stagnation économique et des défis persistants.

Dans ce contexte, le marché des obligations Euro Investment Grade a affiché un rendement total de 0,71 % sur le mois, le Bund à 5 ans s'est resserré de -26 bps, passant de 2,71 % au début du mois à 2,45 %, tandis que les spreads de crédit se sont élargis de 13 bps, terminant le mois à 121 bps et oscillant dans une fourchette comprise entre 108 et 124 bps. Cet élargissement a été influencé par les inquiétudes entourant les élections françaises, qui ont affecté les émetteurs d'entreprise et accru la volatilité du marché. Les actifs à haut bêta ont sous-performé les actifs plus sûrs ; en fait, les AT1 bancaires ont affiché un rendement total de -0,10 % sur le mois, suivis par les obligations hybrides avec un rendement total de 0,08 % tandis que les obligations High Yield ont affiché un rendement total de 0,50 % sur la même période.

Le marché européen du crédit en juin a connu des niveaux d'activité variés. Les émissions Euro Investment Grade ont été importantes, mais le total des émissions pour le mois s'est élevé à environ 42,3 milliards d'euros, marquant le mois le plus faible de l'année. Cela a porté le volume cumulé depuis le début de l'année à 393,3 milliards d'euros, légèrement en deçà du rythme record de 2020, qui était de 417 milliards d'euros. Le mois a commencé avec des volumes hebdomadaires élevés mais a connu un ralentissement à la mi-juin en raison des événements politiques et des réunions des banques centrales. De plus, les fonds Euro Investment Grade ont enregistré des flux de capitaux totalisant 2 297 millions d'euros (1,41 % de l'actif sous gestion) au cours du mois, contre 743 millions d'euros en mai

(0,46 % de l'actif sous gestion). Les indices de crédit dans ces conditions se sont fortement écartés en Juin. L'indice Ittraxx Main est passé de 52bps à 62bps. L'indice ittraxx CrossOver quant à lui s'est également fortement écarté de plus de 25bps en passant de 295bps à 321bps, avec un pic à 339bps.

La remontée des incertitudes politiques en France intervient à un moment bien inopportun pour l'Europe. Le spread OAT-Bund 10 ans remonte fortement et reflète les risques accrus de dérapage budgétaire de la France et intervient à un moment délicat pour l'Europe avec la réduction du PEPP de la BCE et la mise en place des nouvelles règles budgétaires de l'UE.

Les perspectives pour le marché européen du crédit en juillet restent globalement positives. Certaines émissions initialement prévues en juin devraient être reportées en juillet, ce qui pourrait stimuler l'activité. Le marché Euro Investment Grade devrait continuer à dominer les émissions, avec des volumes prévus pouvant dépasser les 60 milliards d'euros. L'environnement global devrait favoriser une activité saine sur le marché primaire, bien que les risques politiques et les politiques des banques centrales restent des facteurs cruciaux à surveiller.

Juillet 2024

Le mois de juillet a été rythmé par une situation économique variée entre la Zone Euro et les Etats-Unis, avec une détérioration de la conjoncture de l'activité en Zone Euro et une pression sur l'emploi aux Etats-Unis.

En zone euro, l'inflation a connu un léger rebond à 2.6% sur un an contre 2.5% le mois précédent, en partie dû à une progression des tarifs de l'énergie. L'inflation en France a connu la même dynamique avec une accélération de l'inflation à 2.3% contre 2.2% en juin. Les chiffres d'inflation du mois de juillet ont marqué un recul dans les efforts de désinflation de la zone euro. Christine Lagarde a réitéré au début de mois que les décisions de la banque centrale concernant les taux d'intérêt dépendraient des données et qu'il n'y avait pas de trajectoire de taux particulière. Malgré ces déclarations et les données plus mauvaises que prévu, le marché anticipe toujours une baisse des taux lors de la réunion de septembre. Du côté de l'activité, l'indice PMI est stable à 45.8 en juillet dans un contexte de détérioration de la conjoncture du secteur manufacturier en Europe. La production a ralenti à son rythme le plus rapide cette année, pour atteindre son niveau le plus faible depuis sept mois. En France, l'indice PMI s'est contracté plus que prévu pour s'établir à 44.0 contre 45.4 en juin, résultant d'un nombre de commandes plus faible que prévu. Même constat pour l'Allemagne qui a vu le ralentissement de son secteur manufacturier s'aggraver en juillet pour s'établir à 43.2 en juillet. L'indice PMI pour le secteur des services est ressorti plus faible que le mois précédent à 51.9, défiant les estimations à 53.0.

Outre-Atlantique, les Etats Unis connaissent une dynamique différente avec une inflation plus faible que prévu, à 3% en juin contre 3.3% au mois de mai. De même, l'inflation sous-jacente a augmenté plus faiblement à 3.3% sur un an en juin contre 3.4% au mois de mai. L'activité américaine a légèrement accéléré sur le mois de juin, le PMI manufacturier est ressorti à 51.6 contre 51.3. Cette croissance résulte d'une augmentation des commandes, ainsi que de la production, pour le deuxième mois de suite. Du côté de l'emploi, les chiffres du chômage inquiètent la FED, avec un taux en augmentation à 4.3% en juillet, contre 4.1% attendu. Lors du dernier FOMC, Jerome Powell a maintenu les taux inchangés les laissant dans la fourchette 5.25%-5.50%. Il a indiqué que la préoccupation de la FED n'était plus uniquement l'inflation, mais également le plein-emploi, deuxième aspect de son mandat. Dans le communiqué du dernier FOMC, il précise que « le taux de chômage a augmenté, mais que ce dernier restait bas ». Le ralentissement de l'inflation et les risques pesant sur l'emploi favorise le scénario d'une baisse des taux en septembre. Le marché anticipe désormais trois baisses de taux d'ici la fin de l'année contre une le mois dernier.

Sur le plan politique, au lendemain des élections françaises, dont le résultat a été surprenant, la coalition de gauche du NFP ayant remporté le plus grand nombre de sièges, le président dispose désormais d'une faible marge de manouvre pour mettre en œuvre sa politique. Aux Etats-Unis, l'élection présidentielle a été marquée par une série d'événements clés : la tentative d'assassinat ratée de Donald Trump, suivie de la démission de Joe Biden et de l'intronisation de la vice-présidente Kamala Harris pour lui succéder lors de la campagne électorale. Sur le marché du crédit, les spreads sont revenus aux niveaux d'avant les élections au début du mois et se sont même resserrés dans certains secteurs, le marché accueillant positivement le résultat des élections en France et au Royaume-Uni, au moins à court terme. Les spreads se sont élargis au cours de la deuxième quinzaine de juillet à la suite d'une poussée d'aversion pour le risque et de signaux mitigés sur les résultats des entreprises, en particulier dans le secteur technologique, ce qui a affecté les titres à bêta élevé et à haut rendement.

Dans ce contexte, la volatilité a été élevée à la fois sur les marchés de taux et de crédit, le Bund allemand à 10 ans se resserrant de 20 points de base et le rendement français à 10 ans terminant le mois à 3.01%, en baisse de 28 points de base par rapport au mois précédent (recompression par rapport au bund). Le marché Euro Investment Grade a

affiché un rendement absolue de 1.72% sur le mois, les spreads de crédit se sont resserrés de 7 points de base, terminant le mois à 110 points de base. Les rendements relatifs par rapport aux obligations d'État ont été légèrement plus élevés pour les financières que pour les industrielles (60 points de base et 48 points de base respectivement), les AT1 ont surperformé en raison de la forte composante de portage et les spreads à haut rendement se sont réduits de 7 points de base sur la période.

Le marché primaire a été relativement calme en juillet en raison de l'effet saisonnier à l'approche de l'été. Le total des émissions d'obligations de qualité pour le mois a été d'environ 24.9 milliards d'euros, marquant pour la deuxième fois consécutive le mois le plus faible de l'année. Depuis le début de l'année, les volumes sont toujours très élevés (486.8 milliards d'euros) et correspondent au deuxième meilleur montant jamais enregistré à ce stade de l'année, à seulement 12 milliards d'euros des chiffres observés en 2020. En outre, la classe d'actifs semble toujours très attrayante, les fonds Euro Investment grade ayant enregistré une collecte de 1,1 milliard d'euros (0,4 % des actifs sous gestion) dans la dernière semaine de Juillet, dans la continuité du très bon mois de juin.

Sur le mois de juillet, le portefeuille a affiché une performance totale de 1.08%, au-dessus de son indice de référence qui se situe 0.93%. Le portefeuille a bénéficié du resserrement des spreads de crédit résultant de la baisse du risque politique avec un béta resté stable aux alentours de 1.90. En termes de positionnement de courbe, nous conservons une duration à 2.13 ainsi qu'une sur sensibilité par rapport au benchmark. Nous exprimons toujours notre vision de la normalisation de la courbe des taux avec notre stratégie de pentification, surpondérée sur le 2Y et sous-pondérée sur le long. Cette stratégie a bénéficié au portefeuille compte tenu du léger steepening de la courbe (-26pdb sur 2Y contre en moyenne -20pdb sur le long). Notre surexposition aux financières ainsi qu'aux immobilières, qui affichent une bonne performance sur le mois (+47pdb et +107pdb d'excess return respectivement) nous permet aussi de nous démarquer du benchmark.

Entrant dans la période estivale, nous restons confiants pour la classe d'actifs Euro Credit même si la volatilité pourrait être exacerbée durant cette période en raison de la fin de la saison des résultats, des incertitudes autour de la création du nouveau gouvernement français qui a été mis en attente durant les Jeux Olympiques ou de toute position inattendue de la BCE liée à la prochaine réunion de septembre. Les nouvelles émissions devraient rester à un faible niveau jusqu'à la fin du mois d'août, mais la trajectoire pour la fin de l'année est toujours à la hausse et la demande ne s'estompe pas, ce qui conforte notre opinion positive sur la classe d'actifs.

Août 2024

Le mois d'août a été rythmé par les incertitudes économiques mondiales et les attentes des politiques monétaires.

En Zone Euro, l'inflation est en baisse sur le mois d'août avec +2.2% sur un an (en ligne avec les attentes) contre 2.6% le mois précédent. Cette baisse est principalement liée à la chute des prix de l'énergie de l'ordre de 3%. En France, l'inflation sur un an passe enfin sous la barre symbolique des 2% en août, une première depuis trois ans. Elle passe ainsi à 1.9% contre 2.3% le mois précédent. En termes d'activité, le PMI Manufacturier baisse à 45.6 contre 45.8 le mois précédent. A contrario, l'indice PMI pour le secteur des services augmente à 53.3 contre 51.9 le mois précédent et supérieur aux prévisions (51.7) porté en partie par la France. Le caractère ponctuel de cette hausse permet notamment au PMI Composite Global d'être en hausse avec 52.7 contre 49.1 le mois précédent. Les dernières données publiées devraient conforter la BCE dans leur idée de baisser à nouveau les taux lors de la prochaine réunion du 12 septembre. Les marchés estiment qu'il y aura deux baisses de taux supplémentaires d'ici la fin de l'année et jusqu'à 6 baisses d'ici juillet 2025.

Outre-Atlantique, l'inflation baisse légèrement passant de 3% à 2.9% et augmente de 0.2% en rythme mensuel. L'inflation sous-jacente est également encourageante (3.2%). En termes d'activité, le PMI Manufacturier ressort à 48 en baisse par rapport au mois précédent (49.6) et plus bas que prévus (49.5). Plus encourageant concernant le secteur des services avec un indice à 55.2 contre 55 le mois précédent et supérieur aux prévisions (54). En revanche, l'emploi montre des signes de faiblesse, le taux de chômage a largement augmenté (4.3%) faisant passer le nombre de demandeurs d'emploi à 7.2 millions alors que le nombre de création d'emplois a baissé passant de 179 000 à 114 000 contre 185 000 prévus. Le ralentissement de l'inflation et l'augmentation plus importante que prévu du chômage devrait maintenir la FED sur la voie d'une baisse de taux. D'autant plus que le symposium de Jackson Hole s'est tenu cet été avec un message clair de Jerome Powell « Le temps est venu pour un ajustement de la politique monétaire ». Les marchés prévoient désormais jusqu'à 4 baisses de 25 pdb d'ici la fin de l'année, nous serons fixés lors du prochain FOMC qui aura lieu le 17-18 septembre.

Dans ce contexte, les taux réagissent différemment des deux côtés de l'Atlantique. Aux États-Unis, on observe une baisse des taux avec le taux à 10 ans américain qui termine le mois d'août à 3.90%, soit -13 pdb par rapport au mois

précédent. Les taux courts baissent également avec le taux à 2 ans américain à 3.92% (-34 pdb). En Zone Euro, les taux à 10 ans sont restés relativement stables ou en légères hausses avec le Bund allemand qui finit le mois au même niveau que le mois précédent (2.30%), et le taux 10 ans français qui termine à 3.02% (+2bp). Concernant les taux courts, on observe une baisse plus significative avec le taux à 2 ans allemand qui finit le mois à 2.38% (-14 pdb) et le taux français à 2.61% (-14 pdb).

En août 2024, les marchés financiers ont connu une volatilité significative, notamment au cours de la première moitié du mois. Cela a débuté par une forte baisse, les principaux indices chutant en raison d'une combinaison de données économiques faibles aux États-Unis et de développements mondiaux inattendus. Une hausse surprise des taux d'intérêt de la Banque du Japon a déclenché un débouclage rapide du carry trade sur le yen et a contribué à une vente massive sur les marchés mondiaux. Cependant, au fil du mois, le sentiment du marché a commencé à s'améliorer. La Fed, sous la direction de Jerome Powell, a signalé sa volonté de baisser les taux alors que l'inflation montrait des signes de modération, ce qui a contribué à calmer les marchés. En Europe, la BCE a fait face à des pressions similaires ; l'inflation dans la zone euro étant tombée à 2,2 %, son plus bas niveau depuis 2021, cela a alimenté les spéculations sur de futures baisses de taux malgré la prudence de la BCE. Les tensions géopolitiques, notamment le conflit en cours en Ukraine et les troubles au Moyen-Orient, ont encore alimenté la volatilité des marchés, ces conflits posant des risques pour la stabilité économique mondiale. À la fin du mois d'août, malgré un début difficile, les principaux indices ont réussi à terminer le mois en hausse, mais le parcours a été marqué par des fluctuations importantes, reflétant la sensibilité du marché aux données économiques et aux communications des banques centrales.

Au mois d'aout, les émissions d'obligations Investment Grade en Europe se sont élevées à 39,4 milliards d'euros, soit un montant inférieur à celui des mois plus actifs du début de l'année, tels que mars et mai. Cette baisse des émissions est typique du mois d'août en raison de la période des vacances d'été, qui entraîne traditionnellement un ralentissement de l'activité du marché. Malgré cette baisse saisonnière, les émissions cumulées depuis le début de l'année 2024 ont atteint 505,1 milliards d'euros, dépassant légèrement les niveaux records observés en 2020. À l'avenir, le marché s'attend à une augmentation significative des émissions en septembre, avec des projections d'environ 70 milliards d'euros, à mesure que l'activité reprend après la pause estivale.

Dans ce contexte, le marché des obligations IG en euros a enregistré une performance totale de 0,30 % sur le mois et les spreads crédit se sont écartés de 7 points de base, terminant le mois à 117 points de base. Les actifs risqués ont surperformé les actifs plus sûrs, en effet, les AT1 bancaires ont affiché un rendement total de 1,47 % sur le mois, suivis par les obligations hybrides avec un rendement total de 1,15 %, tandis que les obligations High Yield ont enregistré un rendement total de 1,15 % sur la même période.

Sur le mois d'aout, le portefeuille a affiché une performance totale de 0.52%, au-dessus de son indice de référence qui se situe à 0.49%. La modified duration du portefeuille est en baisse, passant de 2.13 à 1.89, mais reste au-dessus de celle du benchmark de 0.13. Le portefeuille a doublement pâti de l'écartement des spreads de crédit, avec un béta positif, et de sa surexposition au 5Y par rapport au 2Y (-14pdb sur le 2Y, -2pdb sur le 5Y). Malgré cela, le portefeuille affiche une meilleure performance que le benchmark grâce à une bonne allocation sectorielle, et notamment grâce à sa surexposition aux immobilières et aux dettes subordonnées, qui affichent une bonne performance sur le mois.

Les perspectives futures du marché du crédit européen restent positives avec la baisse de l'inflation et les baisses de taux prévues par la BCE soutenant les valorisations des obligations. Les obligations IG à court et moyen terme sont particulièrement privilégiées en raison de la baisse anticipée des rendements. La solidité des bilans des entreprises et les faibles taux de défaut renforcent encore l'attrait des obligations IG, bien que des risques tels qu'une inflation persistante ou des tensions géopolitiques peuvent resurgir. Dans l'ensemble, les obligations IG devraient offrir des rendements solides dans un environnement économique en voie de stabilisation.

Septembre 2024

Les mois passent, mais le scénario reste connu. Le mois de septembre n'a pas dérogé à la règle et a été rythmé par les actions des banques centrales.

En Zone Euro, l'inflation a intensifié son ralentissement sur le mois de septembre avec +1.8% sur an , contre 2.2% le mois précédent, la France et l'Espagne ayant été les moteurs de ce ralentissement de l'inflation. Du côté de l'activité, sous l'effet d'une stagnation de l'industrie des services et de l'intensification du ralentissement de l'industrie manufacturière, l'activité économique s'est contractée dans la zone euro. L'indice PMI est tombé à 48.9, contre 51 en août. L'indice PMI pour le secteur des services est ressorti plus faible que le mois précédent à 50.5, défiant les

estimations à 52.1. Concernant l'activité manufacturière, le déclin s'est poursuivi pour s'établir à 44.8 en septembre contre 45.8 le mois précédent. Lors de sa dernière réunion, la BCE a décidé de baisser ses taux de 25bps, au regard du ralentissement de l'inflation. La dynamique de l'économie de la zone euro, avec un ralentissement de l'inflation, favorise le scénario d'une autre baisse des taux de la BCE lors du meeting du 17 octobre. Les marchés s'attendent à deux baisses des taux d'ici la fin de l'année.

Outre-Atlantique, les Etats Unis connaissent une dynamique similaire avec une inflation plus faible que prévu, à 2.2% en août sur un an contre 2.5% au mois de juillet. A contrario, l'inflation sous-jacente, a rebondi en août à 2.7% sur un an contre 2.6% au mois de juillet. L'activité économique américaine a intensifié sa contraction, avec un indice PMI manufacturier tombé à 47, contre 47,9 le mois précédent, en raison d'une baisse de la demande. Du côté de l'emploi, les chiffres du chômage continuent d'inquiéter la Fed, les données sur le nombre de nouvelles offres d'emploi sont en net recul, 7.673M contre 7.910M le mois précédent. Lors du dernier FOMC, la Fed a annoncé baisser les taux de 50bps, abaissant la fourchette de taux à 4.75%/5.00%. Jerome Powell a souligné que l'attention du comité se déplaçait vers le chômage, qui présente des chiffres préoccupants, afin de soutenir le plein emploi.

Dans ce contexte, les taux réagissent de façon similaire des deux côtés de l'Atlantique. Aux États-Unis, on observe une baisse des taux avec le taux à 10 ans qui termine le mois d'août à 3.78%, soit -12 pdb par rapport au mois précédent. Les taux courts baissent également avec le taux à 2 ans à 3.65% (-27 points de base). En Zone Euro, les taux à 10 ans ont également baissé avec le Bund allemand qui finit le mois à 2.14% (-16 pdb) et le taux 10 ans français qui termine à 2.92% (-10bp). Concernant les taux courts, on observe une baisse plus significative avec le taux à 2 ans allemand qui finit le mois à 2.07% (-30 pdb) et le taux français à 2.31% (-30 pdb).

En ce qui concerne le crédit, les spreads Euro IG se sont temporairement élargis au début du mois avant de se résorber. Ce schéma s'aligne sur le comportement typique du marché au cours des premières phases d'un cycle de réduction des taux, où les spreads sont confrontés à des pressions croissantes. Les spreads ont culminé à 123 points de base en raison des inquiétudes concernant la croissance aux États-Unis et en Europe et d'un sentiment négatif dans le secteur automobile, avant de redescendre à 117 points de base. L'annonce de diverses mesures d'assouplissement monétaire en Chine et les indices que des mesures de relance budgétaire pourraient suivre vont dans la bonne direction avec un léger mouvement positif pour les spreads européens à la fin du mois. La situation politique morose en France et l'imprévisibilité de la résolution du budget français continuent d'exacerber les pressions sur le spread OAT-Bund, qui a atteint 79 points de base et a ajouté de la volatilité aux obligations d'entreprises françaises.

Sur le plan sectoriel, l'industrie automobile a subi une forte pression avec de sévères avertissements sur les bénéfices, les spreads se creusant de 17 points de base en Europe, sous l'effet d'un sentiment négatif à l'égard d'émetteurs clés tels que BMW, Volkswagen ou Stellantis. La réduction des prévisions de croissance de BMW, citant une demande plus faible en Chine et les coûts d'un rappel affectant plus de 1,5 million de véhicules, a contribué à cette situation. Volkswagen a été confronté à des vents contraires similaires dans le cadre de ses mesures de réduction des coûts, avec des plans de réduction de 4 à 5 milliards d'euros supplémentaires d'ici à 2026.

Après un ralentissement saisonnier pendant l'été, les émissions d'obligations européennes de qualité (IG) se sont élevées à 74,6 milliards d'euros, retrouvant ainsi les sommets atteints au début de l'année. Cela nous donne un total pour l'année de 624,4 milliards d'euros, le plus haut niveau jamais atteint à ce stade de l'année et déjà supérieur à la dernière meilleure année en 2020. Pour l'avenir, le marché s'attend à un ralentissement en octobre avec le début de la saison des bénéfices du troisième trimestre, mais il est très probable qu'il atteigne la barre des 700 milliards d'euros d'ici la fin de l'année. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché un rendement total de 1,23% sur la période et les écarts de crédit ont été faibles, terminant la période à 117 points de base. Le Bund à 5 ans s'est resserré de 25 points de base, passant de 2,19% au début de la période à 1,95%. Les actifs à bêta élevé ont été en ligne avec les actifs plus sûrs, les AT1 bancaires ont affiché un rendement total de 1,33% sur la période, suivis par les obligations hybrides avec un rendement de 1,18% tandis que les obligations HY ont affiché un rendement de 1,06% sur la même période.

Sur le mois d'aout, le portefeuille a affiché une performance totale de 0.93%, légèrement au-dessus de son indice de référence qui se situe à 0.84%. La modified duration du portefeuille est stable à 1.86, et reste au-dessus de celle du benchmark de 0.14. Alors que son béta, stable aux alentours de 2, n'a pas impacté significativement la performance du portefeuille en raison de la stabilité des spreads de crédit, le portefeuille a bénéficié de sa surexposition aux taux 2Y, ceux-ci baissant de manière plus importante que les taux 5Y auxquels le portefeuille est sous-exposé (-30pdb sur le 2Y, -25pdb sur le 5Y).

Par ailleurs, au niveau de l'allocation sectorielle, le portefeuille est surexposé aux immobilières, qui affichent une bonne performance sur le mois (+0.39pdb d'excess return) mais aussi au secteur automobile, qui affiche une mauvaise performance (-73pdb d'excess return).

À l'aube du dernier trimestre de l'année, les incertitudes restent élevées, après même les réductions de taux initiées par les banques centrales. Les pressions inflationnistes semblent être contenues, mais nous devons surveiller attentivement les données manufacturières qui montrent une certaine fragilité, exerçant une pression élevée sur la croissance. Le scénario de base reste un scénario d'atterrissage en douceur avec une croissance positive, même à un faible niveau et, à l'exception des secteurs cycliques, les bilans des entreprises sont toujours en bon sante. Par conséquent, nous considérons qu'il s'agit là de bons catalyseurs pour que le crédit européen se comporte bien dans ce contexte.

Octobre 2024

Le mois d'octobre a été marqué par un contexte mondial complexe, les marchés du crédit ayant fait preuve de résilience malgré les incertitudes géopolitiques et économiques persistantes. Sur le plan économique, la croissance du PIB américain au troisième trimestre a été forte (3 %), celle de la zone euro est restée modeste (0,2 %). Les données relatives à l'inflation ont reflété des signaux mitigés : Le CPI américain a légèrement augmenté, renforçant les attentes d'une trajectoire de taux plus élevés, tandis que l'inflation de la zone euro est restée modérée, permettant un certain optimisme quant à la possibilité pour la BCE de poursuivre des politiques monétaires accommodantes. Les élections américaines ont contribué à une volatilité accrue avec les investisseurs spéculant sur les changements potentiels de politique et les tarifs douaniers qui pourraient affecter les entreprises européennes exposées au marché américain.

Sur le marché du crédit IG, le mois d'octobre a été marqué par une tendance au resserrement des spreads, soutenue par des conditions techniques favorables. De faibles volumes de nouvelles émissions, environ 20 milliards d'euros, tout au long du mois ont contribué à soutenir la demande sur le marché secondaire. Sur le plan sectoriel, les secteurs de la finance, des services publics et de l'immobilier ont continué à surperformer tandis que des secteurs tels que l'automobile et l'industrie ont connu une sous-performance relative en raison de leur sensibilité aux cycles économiques et aux préoccupations géopolitiques. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché une performance totale de -0,31% sur la période et les spreads de crédit se sont resserrés de -13 points de base, terminant la période à 104 points de base. Les actifs risqués ont surperformé les actifs plus sûrs, en fait, les AT1 bancaires ont affiché une performance de -0,07% sur la période, les obligations hybrides de 0,46% tandis que les obligations à haut rendement ont progressé de 0,61% sur la même période. Les flux du marché euro IG sont restés importants, les investisseurs s'orientant vers des actifs de haute qualité dans le cadre d'un positionnement défensif.

Sur le mois d'octobre, le portefeuille a affiché une performance totale de 0.27% surperformant de 0.18% son indice de référence. La modified duration du portefeuille est restée stable à 1.9, et reste au-dessus de celle du benchmark de 0.12. Le portefeuille a bénéficié de sa sous-exposition aux taux long, ceux-ci augmentant de manière plus importante que les taux 2Y auxquels le portefeuille est surexposé (+24 bps sur le 2Y et +28 bps sur le long en moyenne). Par ailleurs, au niveau de l'allocation sectorielle, le portefeuille est surexposé aux immobilières, qui ont affichées une bonne performance sur le mois (+0.70 bps d'excess return).

À l'avenir, les perspectives pour le crédit IG restent constructives, avec des attentes de resserrement progressif des spreads jusqu'à la fin de l'année, grâce à des fondamentaux de crédit résistants, des pressions limitées sur l'offre et des facteurs techniques favorables. La saison des résultats étant bien entamée, l'attention se portera sur les prévisions des entreprises, car toute révision à la baisse pourrait tempérer l'optimisme des investisseurs. Si les risques liés aux élections américaines et à une éventuelle escalade géopolitique demeurent, la toile de fond du crédit IG est solide.

Novembre 2024

Le mois de novembre a commencé par l'un des événements les plus scrutés de l'année avec les élections américaines, suivi d'une période d'attentisme, les marchés digérant l'ampleur potentielle des politiques de Trump sur les différentes économies. Le marché du crédit a de nouveau fait preuve d'une certaine résilience, tandis que la volatilité s'est manifestée principalement sur le segment des taux, malgré les tensions politiques qui se sont à nouveau manifestées en France à la fin du mois.

En ce qui concerne l'Europe, le niveau d'inflation est proche de l'objectif, même si nous avons observé une légère hausse ce mois-ci, à 2,3% contre 2% le mois dernier, et une inflation sous-jacente stable à 2,9%. Sur le front de l'activité, de nouveaux signaux négatifs nous parviennent de la zone euro, le PMI manufacturier tombant à 45,2, ce

qui indique une contraction plus importante entraînée par les pays du Nord tels que la France ou l'Allemagne. De plus, l'activité économique étant très sensible au commerce international (les exportations représentent 20% du PIB), les politiques protectionnistes de Trump pourraient peser encore plus sur l'Europe. En plus des inquiétudes sur la croissance et d'une inflation contenue, le paysage politique s'annonce sombre, notamment avec la montée des tensions en France. Le Premier ministre Michel Barnier a eu recours à l'article 49.3 de la Constitution pour faire passer le projet de loi, mais au risque d'une motion de censure. Le Bund allemand a terminé le mois à 2,09% (-30 bps) tandis que le spread OAT-Bund a atteint 88bps, un niveau jamais vu depuis 2012. Aux Etats-Unis, la situation est différente de celle de l'Europe avec une croissance solide de 2,8% en rythme annuel au 3ème trimestre, le marché du travail américain reste stable et l'inflation remonte à 2,6% en octobre après un point bas à 2,4% en septembre qui était le taux le plus bas depuis février 2021. Le marché a revu à la hausse ses prévisions de taux d'intérêt de la Fed, qui étaient auparavant très pessimistes, et le taux final a été revu à la hausse à 3,75%. Après les élections, le taux américain à 10 ans a atteint un pic à 4,45 % avant de se rebaisser à 4,17% (10 points de base de moins que le mois précédent).

Sur le marché du crédit IG, la vague républicaine aux US a d'abord entraîné un resserrement des spreads de crédit avant de les voir s'écarter de nouveau à la fin du mois. D'un mois sur l'autre, les spreads se sont élargis de 1 point de base par rapport aux gouvernements, avec des divergences entre les pays, en particulier les banques françaises qui ont sous-performé. Les fondamentaux restent relativement sains, même si les marges d'EBITDA ont diminué par rapport au sommet atteint pendant la crise. Les volumes ont été relativement faibles ce mois-ci en raison des résultats des élections américaines, étant principalement concentrés sur deux semaines et ont fortement diminué à la fin du mois. Les nouvelles émissions se sont élevées à 44 milliards d'euros, ce qui est nettement inférieur à la moyenne historique. Le mois de décembre devrait être léger en termes d'émissions et l'année se terminera à un niveau record de plus de 730 milliards d'euros. Sur le plan sectoriel, les valeurs financières (hors France), les transports et la technologie ont surperformé, tandis que les secteurs tels que l'automobile et l'énergie ont connu une sous-performance relative en raison de leur sensibilité aux cycles économiques et à la montée des tensions en Ukraine. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché un rendement total de 1,56% sur la période et les spreads de crédit ont terminé la période à 106 points de base. Le Bund à 5 ans s'est resserré de 34 points de base, passant de 2,27% au début de la période à 1,93%. Les actifs à bêta élevé ont sous-performé les actifs plus sûrs, les AT1 bancaires ont affiché un rendement total de 0,66% sur la période, les obligations hybrides ont affiché un rendement total de 0,62% tandis que les obligations à haut rendement ont affiché un rendement total de 0,50% sur la même période.

Sur le mois d'octobre, le portefeuille a affiché une performance totale de 0.78% surperformant de 0.06% son indice de référence. La modified duration du portefeuille a légèrement augmenté pour atteindre 2, et reste au-dessus de celle du benchmark de 0.23. Le portefeuille a bénéficié de sa sur-exposition aux taux courts, ceux-ci diminuant de manière importante (-33bps pour le 2Y), cependant le portefeuille a subi des pertes en raison de sa sous-exposition aux taux longs. Par ailleurs, au niveau de l'allocation sectorielle, le portefeuille est surexposé aux immobilières, qui ont affichées une bonne performance sur le mois (+0.16 bps d'excess return).

Pour l'avenir, la classe d'actifs du crédit reste solide et ne semble pas affectée par le paysage politique ou économique en Europe ou aux États-Unis, ce qui laisse présager un nouveau resserrement d'ici la fin de l'année. La confiance des investisseurs ne s'est pas évanouie, car la demande pour la classe d'actifs reste soutenue et une réduction saisonnière des émissions en décembre serait également favorable. Des risques peuvent survenir, avec la poursuite des avertissements sur résultats dans les secteurs cycliques, ou l'instabilité politique affectant les entreprises françaises, c'est pourquoi la sélectivité est primordiale.

Décembre 2024

En décembre 2024, la macroéconomie mondiale a été considérablement marquée par les actions des banques centrales et des événements géopolitiques notables. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a procédé à sa troisième réduction consécutive des taux d'intérêt, abaissant les taux directeurs de 25 points de base pour atteindre une fourchette cible de 4,25 % à 4,5 %. Cette décision a été largement motivée par une modération de l'inflation. Parallèlement, dans la zone euro, la Banque Centrale Européenne a réduit ses taux directeurs de 25 points de base à 3,00 % le 12 décembre, attribuant cette décision à une baisse de l'inflation à 2,2 % en novembre. Ces ajustements de la politique monétaire ont été conçus pour favoriser la croissance économique dans un contexte de diminution des pressions inflationnistes. Sur le plan géopolitique, l'Europe a connu des incertitudes politiques, notamment avec la chute du gouvernement Barnier en France suite à une motion de censure votée par l'Assemblée nationale, ce qui a conduit à un écartement du spread OAT-Bund, et donc à la sous-performance des banques françaises.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

En ce qui concerne le marché du crédit, les émissions primaires ont été limitées à la fin du mois en raison des fêtes de fin d'année ; toutefois, les émissions primaires annuelles ont atteint un niveau historique d'environ 630 milliards d'euros. Une part importante de ces émissions a été sursouscrite, ce qui souligne l'appétit du marché pour cette classe d'actifs. En termes de flux de capitaux vers les fonds ouverts, le mois de décembre a été marqué par des entrées positives s'élevant à 330 millions d'euros, contribuant à un total de 21 milliards d'euros pour l'année, ce qui représente 11,6 % des actifs sous gestion de la classe d'actifs. Cette tendance a conduit de nombreuses personnes à qualifier l'année d'« année de l'obligation ». Les investisseurs ont été particulièrement attirés par les obligations d'entreprises, qui ont offert des rendements supérieurs à ceux de la dette publique, les entreprises ayant fait preuve de résilience dans la gestion de leurs coûts d'emprunt. Au cours du mois, les spreads de crédit se sont resserrés de 6 points de base, pour finir à 102 points de base. Toutefois, le marché a enregistré un rendement total négatif de -0,38 % en raison de la hausse des taux d'intérêt. Les actifs à bêta élevé ont surperformé leurs homologues plus sûrs ; en particulier, les titres bancaires AT1 ont réalisé un rendement total de 0,89%, suivis par les obligations à haut rendement avec un rendement total de 0,65%, et les obligations hybrides à 0,61%. D'un point de vue sectoriel, les secteurs les plus performants ont été l'assurance-vie et l'immobilier, tandis que les secteurs les moins performants ont été les banques et les industries chimiques.

Sur le mois de décembre, le portefeuille a affiché une performance totale de 0.07% sous-performant de 0.03% son indice de référence. La modified duration du portefeuille a légèrement augmenté pour atteindre 2.2, et reste au-dessus de celle du benchmark de 37bps. Le portefeuille a pâti de sa surexposition aux taux court, ceux-ci augmentant de manière importante (+12.2bps pour le 2Y), cependant il a légèrement compensé ses pertes par sa sous-exposition sur le 5Y (+27.4bps). Par ailleurs, au niveau de l'allocation sectorielle, le portefeuille est surexposé aux immobilières, qui ont affichées une bonne performance sur le mois (+71 bps d'excess return).

À l'avenir, le marché européen Investment Grade devrait bénéficier de l'intérêt confirmé des investisseurs, soutenu par des politiques monétaires accommodantes, des rendements attrayants et des fondamentaux d'entreprise solides. Néanmoins, plusieurs risques persistent, en particulier sur les marchés exposés à l'instabilité politique, comme la France, où une incertitude prolongée pourrait entraîner un élargissement des spreads bancaires nationaux. En outre, l'imprévisibilité entourant les politiques tarifaires potentielles du président Trump et leurs implications pour le commerce mondial, ainsi que les mesures de relance fiscale susceptibles de raviver les pressions inflationnistes, ajoute à la complexité du paysage.

De décembre 2023 à décembre 2024, la performance de la Part I2-C est de 5,38%. Celle du benchmark est de 4,69% avec une tracking error de 0,32%.

De décembre 2023 à décembre 2024, la performance de la Part I-C est de 5,16%. Celle du benchmark est de 4,69% avec une tracking error de 0,37%.

De décembre 2023 à décembre 2024, la performance de la Part P-C est de 4,73%. Celle du benchmark est de 4,69% avec une tracking error de 0,39%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE FCP	15 257 166,15	14 428 101,65
TOTAL SA VAR PERP	-	2 528 191,80
DNB BOLIGKREDITT AS 3.125% 05/06/2031	1 004 524,25	1 025 528,49
UPJOHN FINANCE BV 1.023% 23/06/2024	-	1 498 929,88
LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15/07/2024	-	1 498 128,43
BNP PARIBAS CARDIFF 29/11/2024	-	1 482 825,36

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ENBW VAR 05/11/2079	-	1 190 890,13
AUST NZ BANKING GROUP VAR 21/11/2029	-	1 190 507,05
LA MONDIALE 0.75% 20/04/2026	-	1 142 081,77
CREDIT AGRICOLE SA VAR 15/04/2036	501 844,18	527 599,18

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Informations spécifiques

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Swing Pricing

Le Swing Pricing est un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative d'un OPC. En cas de souscriptions et/ou de rachats significatifs dans l'OPC, ce mécanisme permet d'ajuster la valeur liquidative à la hausse ou à la baisse selon la variation du solde net des souscriptions/rachats afin de protéger les porteurs actuels de l'effet de dilution généré par les coûts de réaménagement du portefeuille.

Ce mécanisme de Swing Pricing se traduit par une répartition différente des coûts entre les investisseurs présents et les investisseurs entrants/sortants. Son déclenchement ne génère pas de coûts supplémentaires pour les investisseurs déjà présents dans l'OPC concerné.

Les coûts de réaménagement du portefeuille (frais de transaction, taxes, coûts de liquidité…) liés aux souscriptions/rachats sont supportés par les investisseurs entrants ou sortants ayant généré des mouvements de souscriptions/rachats importants.

La mise en œuvre du Swing Pricing n'entraîne pas de changement des modalités de souscriptions / rachats.

La méthode de Swing Pricing appliquée par le groupe Amundi est celle avec seuil de déclenchement : le Swing Pricing sera appliqué sur la valeur liquidative, uniquement lorsque le solde net de souscriptions / rachats aura atteint un seuil prédéfini.

Si le seuil de déclenchement est atteint, la valeur liquidative est « swinguée » i.e. sa valeur est ajustée d'un montant déterminé par un facteur d'ajustement apporté à la valeur liquidative : le facteur de swing

L'ajustement de la valeur liquidative se fait à la hausse en cas de collecte nette positive (souscriptions> rachats) ou à la baisse en cas de collecte nette négative (rachats> souscriptions).

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

La connaissance des paramètres ou informations de nature à déclencher le Swing Pricing peuvent créer des situations de conflit d'intérêt. Ceux-ci sont prises en compte dans la cartographie des risques de conflit d'intérêt d'Amundi. Ces paramètres sont par conséquent confidentiels et non communicables de manière à préserver l'intérêt des investisseurs.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 8 – gestion active – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des

activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – gestion active – au titre de l'article 11 de SFDR

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et à ce titre est classé Article 8 conformément au Règlement « Disclosure ».

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégistes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Loi relative à l'énergie et au climat (Article 29 de la loi n°2019-1147) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde[1], selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité.

Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité[2]. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG[3] :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la règlementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions[4],
- armes chimiques et biologiques[5],
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies[6].

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique[7],
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)[8],
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

• Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante[9].

• Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aiguës. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

• Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

• Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur https://legroupe.amundi.com (Rubrique Documentation légale).

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

[1] *Sources Amundi Décembre 2023*

[2] *Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr*

[3] *Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi*

[4] *Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).*

[5] *Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972*

[6] *Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies , sans prendre de mesures correctives crédibles*

[7] *Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté*

[8] *Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste*

[9] *Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.*

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 988 bénéficiaires [1]) s'est élevé à 214 708 329 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 150 552 656 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 64 155 672 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 23 746 888 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (50 bénéficiaires), 17 290 937 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (59 bénéficiaires).

[1] Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP…)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales

ESG :

- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitiatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés		
• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :		**-**
- Prêts de titres :	**-**	
- Emprunts de titres :	**-**	
- Prises en pension :	**-**	
- Mises en pensions :	**-**	
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :		**51 674 834,04**
- Change à terme :	**434 572,67**	
- Future :	**42 414 904,57**	
- Options :	**8 825 356,80**	
- Swap :	**-**	

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	
Techniques de gestion efficace	**Instruments financiers dérivés (*)**
-	**BNP PARIBAS**
-	**SOCIETE GENERALE**
-	**-**
-	**-**
-	**-**
-	**-**
-	**-**
-	**-**
-	**-**
-	**-**

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie	
Type d'instruments	**Montant en devise du portefeuille**
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	**-**
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	**-**

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace	
Revenus et frais opérationnels	**Montant en devise du portefeuille**
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	**-**
- Frais opérationnels directs	0,19
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	**0,19**

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI SHORT TERM CREDIT ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI SHORT TERM CREDIT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 04 septembre 2025

Paris La Défense, le 04 septembre 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Bilan Actif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	**33 829 723,86**	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	33 829 723,86	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**4 115 347,94**	-
OPCVM	4 115 347,94	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	**152 872,25**	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**38 097 944,05**	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	**91 790,82**	-
Comptes financiers	**4 123 502,94**	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**4 215 293,76**	-
Total Actif I + II	**42 313 237,81**	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Bilan Passif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	40 066 800,97	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,03	-
Résultat net de l'exercice	2 033 962,14	-
Capitaux propres I	**42 100 763,14**	**-**
Passifs de financement II (1)	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) (1)	**-**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**164 364,36**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**164 364,36**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**48 110,31**	**-**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**48 110,31**	**-**
Total Passifs: I + II + III + IV	**42 313 237,81**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*
(1) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Compte de résultat

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	1 081 277,65	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC (1)	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	226 898,75	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	20 339,24	-
Sous-total Produits sur opérations financières	**1 328 515,64**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-16 896,66	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-0,19	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-3 553,04	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-20 449,89**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**1 308 065,75**	**-**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-252 418,20	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-1 376,24	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-253 794,44**	**-**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	**1 054 271,31**	**-**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-131 715,41**	**-**
Sous-total revenus nets I = C + D	**922 555,90**	**-**

(1) Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Compte de résultat *(suite)*

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	201 537,24	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-61 727,47	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**139 809,77**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**40 790,37**	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**180 600,14**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 014 265,61	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	4 926,03	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**1 019 191,64**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-88 385,54**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**930 806,10**	**-**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**2 033 962,14**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Annexe

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Stratégie et profil de gestion

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de sur-performer son indicateur de référence, le Barclays Capital Euro Corporate 1 3 ans, sur la durée de placement recommandée par une exposition aux produits de taux après déduction des frais de gestion.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimés en EUR	**31/12/2024**	***29/12/2023**	**30/12/2022**	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Actif net total	**42 100 763,14**	51 549 671,26	57 600 798,25	141 502 267,26	284 891 270,43

	31/12/2024	***29/12/2023**	**30/12/2022**	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Part I2-C					
FR0013304193					
Actif net	**155 859,67**	352 454,98	380 140,47	53 678 588,51	70 003 116,42
Nombre de parts ou actions	**1 458,00055**	3 474,852	3 952,371	530 551,596	692 591,194
Valeur liquidative unitaire	**106,89**	101,43	96,18	101,17	101,07
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire (2)	**3,07**	-1,48	-2,04	0,36	-0,02

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
(2) Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

	31/12/2024	*29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Part I-C					
FR0000448870					
Actif net	**35 218 502,14**	43 491 570,61	48 468 880.60	71 991 337,00	187 802 731,05
Nombre de parts ou actions	**11 957,567**	15 528,865	18 208,545	25 617,259	66 693,74
Valeur liquidative unitaire	**2 945,28**	2 800,69	2 661,87	2 810,26	2 815,89
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire (2)	**79,00**	-47,15	-65,22	1,68	-8,96

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
(2) Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31/12/2024	*29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Part P-C					
FR0011099712					
Actif net	**6 726 401,33**	7 705 645,67	8 751 777,18	15 832 341,75	27 085 422,96
Nombre de parts ou actions	**58 809,699**	70 560,507	83 936,064	143 177,922	243 344,13
Valeur liquidative unitaire	**114,37**	109,20	104,26	110,57	111,30
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* (1)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire (2)	**2,60**	-2,32	-3,04	-0,44	-0,84

(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
(2) Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable *(Règlement ANC 2020- 07 modifié)*

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous:

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées au dernier cours de bourse.

Les différences entre les cours de Bourse utilisés lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières constituant le portefeuille, sont enregistrées dans un compte "Différences d'estimation".

Toutefois :

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les Titres de Créances Négociables et assimilés sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)

- TCN swapés : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps)

- Les TCN d'une durée de vie supérieure à trois mois (OPC monétaires) : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps)

- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les bons du Trésor sont valorisés au taux du marché, communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ils sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. Les parts ou actions de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou, le cas échéant, sur la base d'estimations disponibles sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de gestion.

Les titres reçus en pension sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique "Créances représentatives des titres reçus en pensions" pour leurs montants prévus dans les contrats, majorés des intérêts à recevoir. Les titres donnés en pension inscrits en portefeuille acheteur sont valorisés au cours de Bourse. Les intérêts à recevoir et à payer pour les opérations de pension, sont calculés au prorata temporis. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur, à la valeur fixée au contrat, majorée des intérêts à payer. Au dénouement, les intérêts encaissés et décaissés sont comptabilisés en revenus de créances.

Les titres prêtés sont valorisés au prix du marché. L'indemnité encaissée y afférent est enregistrée en revenus de créances. Les intérêts courus sont inclus dans la valeur boursière des titres prêtés.

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation.

Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Méthode de comptabilisation

L'option retenue pour la comptabilisation du revenu est celle du revenu SAISIE LIBRE.

Les revenus sont constitués par :

- les revenus des valeurs mobilières,

- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,

- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,

- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Compte de régularisation des revenus

Les comptes de régularisation des revenus ont pour effet de respecter l'égalité des porteurs par rapport aux revenus acquis, quelle que soit la date de souscription ou de rachat.

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en oeuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

	Affectation du résultat net	Affectation des plus-values nettes réalisées
PART I2-C / FR0013304193	Capitalisation	Capitalisation
PART I-C / FR0000448870	Capitalisation	Capitalisation
PART P-C / FR0011099712	Capitalisation	Capitalisation
PART SG-C / FR001400KTJ9	Capitalisation	Capitalisation

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**51 549 671,26**	**-**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* (1)	4 215 835,92	-
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-15 878 016,76	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 054 271,31	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	139 809,77	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	1 019 191,64	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**42 100 763,14**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

(1) Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice

Part I2-C

FR0013304193	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	-	-
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-2 016,85108	-203 822,97
Solde net des souscriptions/rachats	**-2 016,85108**	**-203 822,97**
Part I2-C		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Part I-C

FR0000448870	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 209,554	3 412 447,48
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-4 780,852	-13 572 219,80
Solde net des souscriptions/rachats	**-3 571,298**	**-10 159 772,32**
Part I-C		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Part P-C

FR0011099712	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	7 224,667	803 388,44
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-18 975,475	-2 101 973,99
Solde net des souscriptions/rachats	**-11 750,808**	**-1 298 585,55**
Part P-C		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action *EUR*	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013304193	Part I2-C	Capitalisable	EUR	155 859,67	1 458,00055	106,89
FR0000448870	Part I-C	Capitalisable	EUR	35 218 502,14	11 957,567	2 945,28
FR0011099712	Part P-C	Capitalisable	EUR	6 726 401,33	58 809,699	114,37

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**-**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	**-**	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	**33 829,73**	20 068,40	13 761,33	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	**4 123,50**	-	-	-	4 123,50
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	15 806,37	-	-	-
Options	**N/A**	3 696,09	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**39 570,86**	**13 761,33**	**-**	**4 123,50**

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	994,82	-	2 580,28	12 825,73	10 309,18	3 023,16	4 096,56
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 123,50	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	28 576,88	-12 687,27	-83,24	-
Options	-	-	-	-	3 696,09	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**5 118,32**	**-**	**2 580,28**	**41 402,61**	**1 318,00**	**2 939,92**	**4 096,56**

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	CHF+/-	USD+/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	381,01	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	39,13	-	-	-
Comptes financiers	22,84	32,21	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-434,46	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**22,84**	**17,89**	**-**	**-**	**-**

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	30 771,78	2 523,15	534,79
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**30 771,78**	**2 523,15**	**534,79**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [1] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[1] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.
Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).
Les acquisitions temporaires sont exclues.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS	-	11,49
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	91 790,82
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	**91 790,82**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-34 149,30
Dépôts de garantie	-
Commissions de mouvements	-13 961,01
Total des dettes	**-48 110,31**
Total des créances et dettes	**43 680,51**

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

A ces frais peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part I-C : 0,55 % TTC maximum
		Part I2-C : 0,09 % TTC maximum
		Part P-C :0,73 % TTC maximum
		Part SG-C :0,55 % TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part I-C : 0,12 % TTC
		Part I2-C : 0,09 % TTC
		Part P-C : 0,17 % TTC
		Part SG-C : 0,12 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Part I-C : 20,00% annuel maximum de la performance au delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Part I2-C : 20,00% annuel maximum de la performance au delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »
		Part P-C : 20,00% annuel maximum de la performance au delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

Commission de surperformance	Actif net	Part SG-C : 20,00% annuel maximum de la performance au delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings règlementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs…)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations règlementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales…)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliquée la performance de l'indicateur de référence : Barclays Capital Euro Corporate 1-3 ans nets réinvestis, si celle-ci est positive.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes

sont remplies :

• Cet écart est positif

• La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

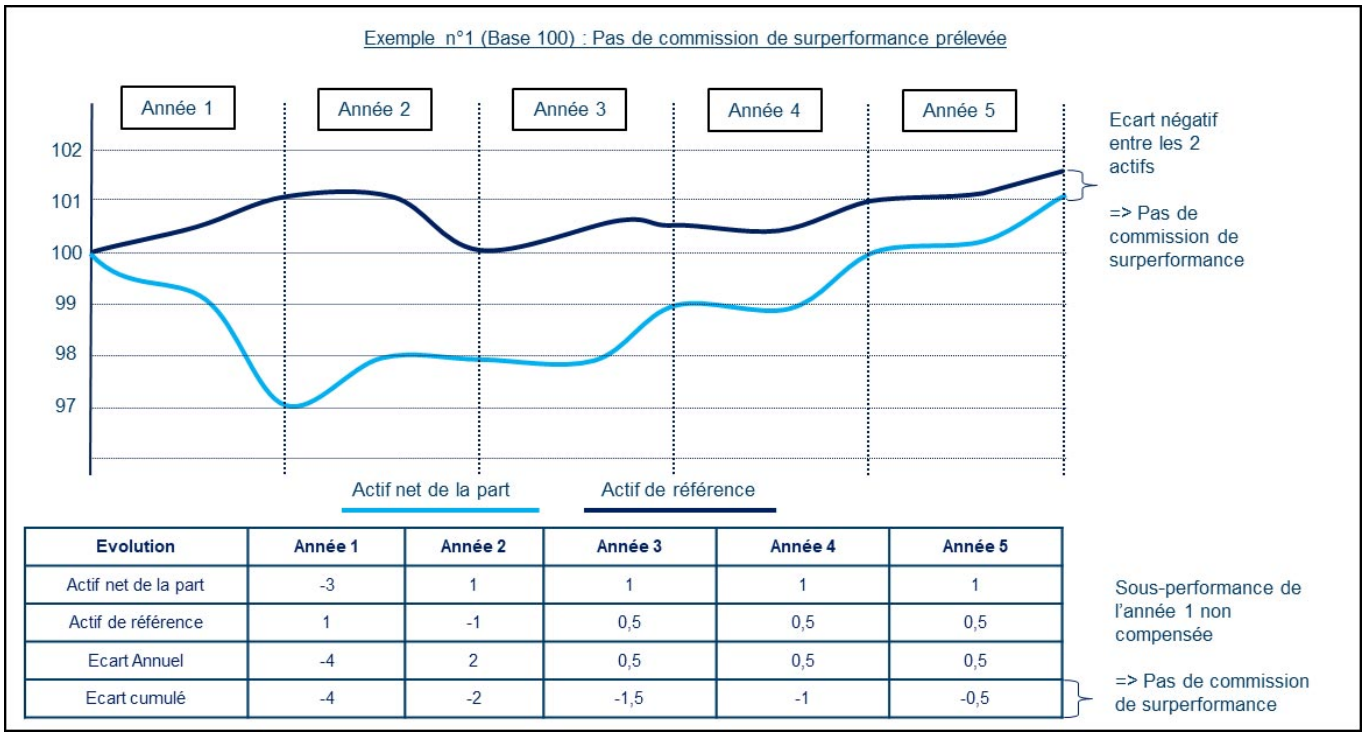
En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigibles à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

Les 3 exemples ci-dessous illustrent la méthode décrite pour des périodes d'observation de 5 ans :

Cas d'une sous-performance non compensée :



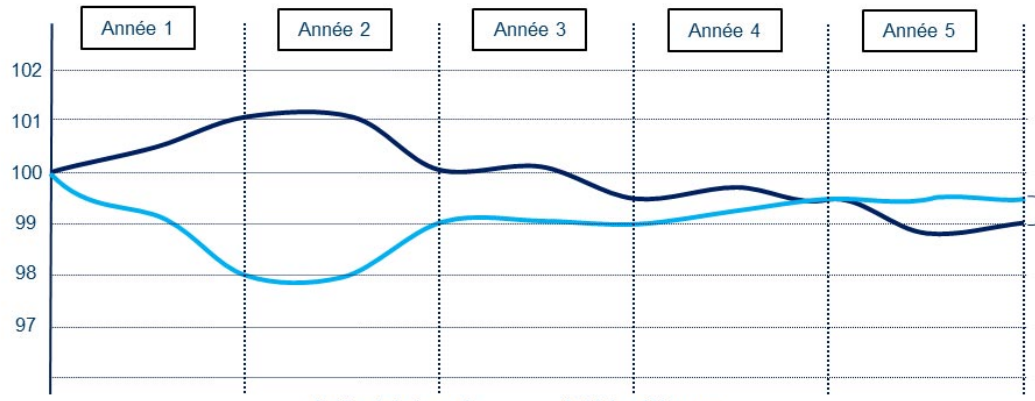
Evolution	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Actif net de la part	-3	1	1	1	1
Actif de référence	1	-1	0,5	0,5	0,5
Ecart Annuel	-4	2	0,5	0,5	0,5
Ecart cumulé	-4	-2	-1,5	-1	-0,5

Sous-performance de l'année 1 non compensée

=> Pas de commission de surperformance

Cas d'une sous-performance compensée :

Exemple n°2 (Base 100) : Commission de surperformance prélevée



Ecart positif entre les 2 actifs

Performance sur 5 ans de la part négative mais supérieure à la performance de l'Actif de référence sur la même période et sous-performance de l'année 1 compensée

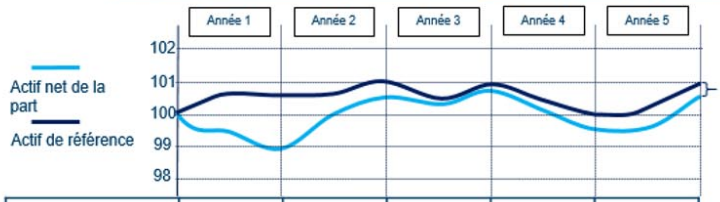
=> Commission de surperformance prélevé

Evolution	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Actif net de la part	-2	1	0	0,5	0
Actif de référence	1	-1	-0,5	0	-0,5
Ecart Annuel	-3	2	0,5	0,5	0,5
Ecart cumulé	-3	-1	-0,5	0	0,5

=> Assiette de calcul de la commission de surperformance (description du calcul ci-dessus)

Cas d'une sous-performance non compensée et une nouvelle période d'observation s'ouvre l'année d'une sous-performance :

Exemple n°3 (Base 100) : Pas de commission de surperformance prélevée et une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre



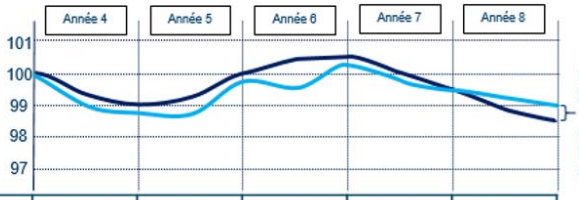
Sous-performance de l'année 1 non compensée à l'issue de 5 années

=> Pas de commission de surperformance

Evolution	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Actif net de la part	-1	1,5	0,25	-1,25	1
Actif de référence	0,5	0,5	0	-1	1
Ecart Annuel	-1,5	1	0,25	-0,25	0
Ecart cumulé	-1,5	-0,5	-0,25	-0,5	-0,5

Aprés 5 années sans commission de surperformance, l'année 1 (sous-performance de -1,5) n'est plus pertinente car 5 années se sont écoulées.

Une nouvelle période d'observation de 5 années maximum démarre avec l'année 4 (sous-performance suivante à compenser de **-0,25**)



Ecart positif entre les 2 actifs

Sous-performance de l'année 4 compensée à l'issue de l'année 7

Evolution	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Actif net de la part	-1,25	1	0,5	-0,75	-0,5
Actif de référence	-1	1	0,5	-1	-1
Ecart Annuel	-0,25	0	0	0,25	0,5
Ecart cumulé	-0,25	-0,25	-0,25	0	0,5

=> Assiette de calcul de la commission de surperformance (description du calcul ci-dessus)

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Pour plus de détails, merci de vous référer aux orientations ESMA n°34-39-968 sur les commissions de surperformance dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et certains types de fonds d'investissement alternatifs, tels que modifiés, ainsi que les Q&A associés publiés par l'ESMA.

Part I2-C	
FR0013304193	**31/12/2024**
Frais fixes	180,45
Frais fixes en % actuel	0,11
Frais variables	259,76
Frais variables en % actuel	0,16
Rétrocessions de frais de gestion	-

Part I-C	
FR0000448870	**31/12/2024**
Frais fixes	181 512,36
Frais fixes en % actuel	0,47
Frais variables	7 926,53
Frais variables en % actuel	0,02
Rétrocessions de frais de gestion	-

Part P-C	
FR0011099712	**31/12/2024**
Frais fixes	63 915,34
Frais fixes en % actuel	0,90
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	**31/12/2024**
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements *(par nature de produit)*	**31/12/2024**
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Obligations et valeurs assimilées			
	FR0013203734	CREDIT AGRICOLE ASSRNCES VAR 27/09/2048	420 739,37
	FR001400SVD1	CREDIT AGRICOLE SA VAR 26/01/2029	100 674,79
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE FCP	2 373 179,32
	FR0013350212	AMUNDI FRN CREDIT EURO VALUE FACTOR FCP	1 171 509,40
	IE00BN2B2D83	SELECT INVESTMENT GRADE B PART A4	570 552,00
	FR0010816421	SG AMUNDI MONETAIRE ISR PART I	107,22
Total			**4 636 762,10**

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**922 555,90**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**922 555,90**	**-**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**922 555,90**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Part I2-C

FR0013304193	**31/12/2024**	***29/12/2023**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 824,71	-
Total	**3 824,71**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Part I-C

FR0000448870	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	793 596,70	-
Total	**793 596,70**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Part P-C

FR0011099712	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	125 134,49	-
Total	**125 134,49**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**180 600,14**	**-**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**180 600,14**	**-**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,03	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**180 600,17**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Part I2-C

FR0013304193	**31/12/2024**	***29/12/2023**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	670,41	-
Total	**670,41**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Part I-C

FR0000448870	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	151 170,25	-
Total	**151 170,25**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Part P-C

FR0011099712	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	28 759,51	-
Total	**28 759,51**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			**33 829 723,86**	**80,35**
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**33 659 056,66**	**79,95**
Agences de médias			332 634,63	0,79
JCDECAUX SE 5% 11/01/2029	EUR	300 000	332 634,63	0,79
Assurance services complets			664 361,13	1,58
ALLIANZ SE VAR PERPETUAL	USD	400 000	381 009,28	0,91
MUTUELLE ASSURANCE 0.625% 21/06/2027	EUR	300 000	283 351,85	0,67
Assurance vie			714 267,28	1,70
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES VAR 27/09/2048	EUR	400 000	420 739,37	1,00
LA MONDIALE 0.75% 20/04/2026	EUR	300 000	293 527,91	0,70
Automobiles			392 860,81	0,93
GEN MOTORS FINL CO 3.9% 12/01/2028	EUR	370 000	392 860,81	0,93
Banques			13 432 861,88	31,91
AAREAL BANK AG 5.875% 29/05/2026	EUR	100 000	105 922,81	0,25
ABANCA CORP BANCARIA SA VAR 14/09/2028	EUR	300 000	321 274,73	0,76
ABN AMRO BANK NV 5.5% 21/09/2033	EUR	200 000	215 217,25	0,51
ABN AMRO BANK NV VAR PERP	EUR	200 000	202 084,64	0,48
ACHMEA BANK NV 2.75% 10/12/2027	EUR	100 000	100 025,32	0,24
AIB GROUP PLC VAR 17/11/2027	EUR	400 000	383 223,53	0,91
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 15/09/2033	EUR	400 000	433 041,51	1,03
BANCO BPM SPA 4.625% 29/11/2027	EUR	250 000	262 698,73	0,62
BANCO COMERC PORTUGUES VAR 21/10/2029	EUR	300 000	301 542,18	0,72
BANCO SANTANDER VAR 23/08/2033	EUR	400 000	434 150,82	1,03
BANK OF NOVA SCOTIA 3.5% 17/04/2029	EUR	200 000	208 509,48	0,49
BANQUE STELLANTIS FRANCE 4% 21/01/2027	EUR	300 000	317 333,34	0,75
BPER BANCA VAR 22/05/2031	EUR	110 000	116 086,53	0,28
CA AUTOBANK SPA 4.375% 08/06/2026	EUR	250 000	260 544,09	0,62
CA AUTOBANK SPA IE 4.75% 25/01/2027	EUR	260 000	280 122,65	0,67
CAIXABANK SA VAR 16/05/2027	EUR	800 000	842 345,81	2,00
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS VAR 15/06/2026	EUR	900 000	913 721,36	2,17
CITIGROUP INC VAR 24/07/2026	EUR	500 000	498 996,82	1,18
COMMERZBANK AG VAR 05/10/2033	EUR	200 000	222 056,77	0,53
COMMERZBANK AG VAR 21/03/2028	EUR	100 000	107 102,82	0,25
COMMERZBANK AG VAR 25/03/2029	EUR	300 000	330 668,79	0,79
COMMERZBANK VAR 08/12/2028	EUR	100 000	99 527,60	0,24

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
COOPERATIEVE RABOBANK UA VAR 25/04/2029	EUR	400 000	427 654,43	1,02
COOPERATIVE RABOBANK VAR PEREPETUAL	EUR	200 000	193 719,29	0,46
CREDIT AGRICOLE SA VAR 26/01/2029	EUR	100 000	100 674,79	0,24
DEUTSCHE BANK AG VAR 04/04/2030	EUR	200 000	211 101,15	0,50
DNB BANK ASA VAR 16/02/2027	EUR	120 000	124 887,25	0,30
DNB BANK ASA VAR 28/02/2033	EUR	300 000	322 118,73	0,76
ERSTE AND STEIERMAR BANK VAR 31/01/2029	EUR	100 000	108 401,05	0,26
FED CAISSES DESJARDINS 3.467% 05/09/2029	EUR	110 000	114 179,27	0,27
HAMBURG COMMERCIAL BANK 4.5% 24/07/2028	EUR	200 000	208 280,18	0,49
HSBC HOLDINGS PLC VAR 10/03/2028	EUR	100 000	107 495,23	0,26
HSBC HOLDINGS PLC VAR 25/09/2030	EUR	230 000	233 677,32	0,55
IBERCAJA BANCO SA VAR 30/07/2028	EUR	100 000	105 201,85	0,25
ING GROEP NV VAR 14/11/2027	EUR	500 000	521 031,54	1,24
INTESA SANPAOLO SPA 4% 19/05/2026	EUR	400 000	417 054,36	0,99
INTESA SANPAOLO SPA VAR 08/03/2028	EUR	300 000	324 882,86	0,77
KBC GROUP NV VAR 06/06/2026	EUR	300 000	309 587,61	0,74
KBC GROUP NV VAR PERP	EUR	200 000	201 062,97	0,48
LA BANQUE POSTAL VAR 05/03/2034	EUR	200 000	219 630,64	0,52
NATIONAL BANK GREECE SA VAR 19/11/2030	EUR	130 000	131 059,51	0,31
NATIONWIDE BLDG SOCIETY 4.50% 01/11/2026	EUR	100 000	103 954,71	0,25
NATWEST MARKETS PLC 2.75% 04/11/2027	EUR	250 000	250 747,64	0,60
NIBC BANK NV 6% 16/11/2028	EUR	200 000	221 372,08	0,53
PIRAEUS BANK SA VAR 17/07/2029	EUR	100 000	106 111,11	0,25
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19/01/2026	EUR	300 000	313 836,30	0,75
RAIFFEISEN BANK INTL VAR 26/1/2027	EUR	100 000	106 404,50	0,25
RCI BANQUE SA 0.50% 14/07/2025	EUR	300 000	296 746,46	0,70
RCI BANQUE SA 4.625% 02/10/2026	EUR	200 000	206 702,85	0,49
SKANDINAV ENSKILDA 3.75% 07/02/2028	EUR	280 000	296 003,10	0,70
STANDARD CHARTERED PLC VARIABLE 27/01/2028	EUR	200 000	193 085,52	0,46
Chimie			780 592,55	1,85
CELANESE US HOLDINGS LLC 4.777% 19/07/2026	EUR	550 000	570 480,51	1,35
SOLVAY SA NV 3.875% 03/04/2028	EUR	200 000	210 112,04	0,50
Chimie de base			107 549,79	0,26
ARKEMA 4.25% 20/05/2030	EUR	100 000	107 549,79	0,26
Compagnies aériennes			144 027,30	0,34
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.625% 03/09/2028	EUR	140 000	144 027,30	0,34
Conteneurs et emballages			231 684,88	0,55
DS SMITH PLC 4.375% 27/07/2027	EUR	220 000	231 684,88	0,55

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Eau			197 055,37	0,47
SUEZ 1.875% 24/05/2027	EUR	200 000	197 055,37	0,47
Édition			187 906,67	0,45
WOLTERS KLUWER NV 3.25% 18/03/2029	EUR	180 000	187 906,67	0,45
Électricité alternative			437 751,84	1,04
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL VAR 23/4/2083	EUR	400 000	437 751,84	1,04
Électricité conventionnelle			806 448,22	1,92
ELECTRICITE DE FRANCE SA 3.75% 05/06/2027	EUR	200 000	208 266,16	0,50
ENBW ENERGIE BADEN WU VAR 23/01/2084	EUR	100 000	110 397,61	0,26
ENEL SPA VAR PERPETUAL	EUR	350 000	386 472,25	0,92
EUROGRID GMBH 3.075% 18/10/2027	EUR	100 000	101 312,20	0,24
Expert en finance			7 112 138,33	16,89
ACHMEA BV 3.625% 29/11/2025	EUR	200 000	201 670,21	0,48
AMERICAN MEDICAL SYST EU 3.375% 08/03/2029	EUR	220 000	230 388,25	0,55
ANGLO AMERICAN CAPITAL 3.75% 15/06/2029	EUR	250 000	260 733,36	0,62
BP CAPITAL MARKETS PLC VAR PERP	EUR	200 000	200 926,29	0,48
BRENNTAG FINANCE BV 3.75% 24/04/2028	EUR	100 000	104 784,09	0,25
CAIXABANK SA VAR 19/07/2029	EUR	400 000	434 817,48	1,03
DAIMLER TRUCK INTERNATIONAL FINANCE BV 3.125% 23/08/2028	EUR	400 000	406 027,15	0,96
DEUTSCHE BAHN FIN GMBH VARIABLE PERPETUAL	EUR	400 000	399 129,21	0,95
FORD MOTOR CREDIT CO LLC 4.165% 21/11/2028	EUR	190 000	194 577,43	0,46
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICES INC 5.125% 05/04/2026	EUR	510 000	541 116,22	1,29
IHG FINANCE LLC 4.375% 28/11/2029	EUR	140 000	148 279,61	0,35
MEDIOBANCA DI CRED FIN VAR 13/09/2027	EUR	200 000	209 583,78	0,50
SANDOZ FINANCE BV 3.97% 17/04/2027	EUR	300 000	316 119,97	0,75
SANTANDER UK GROUP HLDGS VAR 13/09/2029	EUR	400 000	363 622,12	0,86
SARTORIUS FINANCE BV 4.375% 14/09/2029	EUR	100 000	106 101,98	0,25
TRATON FINANCE LUXEMBRG 0.125% 24/03/2025	EUR	500 000	497 058,01	1,18
TRATON FINANCE LUX SA 3.75% 27/03/2027	EUR	500 000	520 991,30	1,24
TRATON FINANCE LUX SA 4.5% 23/11/2026	EUR	200 000	205 924,96	0,49
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PEPR 06/09/2032	EUR	200 000	220 324,41	0,52
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 4.5% 25/03/2026	EUR	240 000	252 371,69	0,60
VOLKSW FIN SERVICES 3.25% 19/05/2027	EUR	200 000	200 838,37	0,48
WINTERSHALL DEA FINANCE 0.84% 25/09/2025	EUR	700 000	690 802,96	1,64
WINTERSHALL DEA FINANCE 3.83% 03/10/2029	EUR	400 000	405 949,48	0,96
Fer et acier			661 518,11	1,57
ARCELORMITTAL SA 3.125% 13/12/2028	EUR	140 000	139 109,31	0,33
ARCELORMITTAL SA 4.875% 26/09/2026	EUR	500 000	522 408,80	1,24

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fournitures médicales			983 443,21	2,34
BECTON 0.034% 13/08/2025	EUR	1 000 000	983 443,21	2,34
Gestion financière			510 040,94	1,21
EDENRED 3.625% 13/12/2026	EUR	200 000	203 338,12	0,48
PLUXEE NV 3.5% 04/09/2028	EUR	300 000	306 702,82	0,73
Industries diversifiées			426 388,30	1,01
LEASYS SPA 3.875% 01/03/2028	EUR	140 000	146 776,51	0,35
LEASYS SPA 3.875% 12/10/2027	EUR	100 000	102 510,16	0,24
LEASYS SPA 4.5% 26/07/2026	EUR	170 000	177 101,63	0,42
Papiers			134 886,86	0,32
STORA ENSO OYJ 4% 01/06/2026	EUR	130 000	134 886,86	0,32
Participation et promotion immobilières			366 697,46	0,87
CTP NV 4.75% 05/02/2030	EUR	190 000	206 799,27	0,49
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.875% 05/11/2029	EUR	160 000	159 898,19	0,38
Pharmacie			403 730,36	0,96
VIATRIS INC 3.125% 22/11/2028	EUR	400 000	403 730,36	0,96
SCPI bien immobilier destiné à la vente au détail			646 045,38	1,53
CARMILA SA 5.5% 09/10/2028	EUR	100 000	108 389,39	0,26
UNIBAIL PODAMCO WESTFLD VAR PERPETUAL	EUR	300 000	333 680,69	0,79
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 3.50% 11/09/2029	EUR	200 000	203 975,30	0,48
SCPI bien immobilier industriel et bureautique			98 034,58	0,23
INMOBILIARIA COLONIAL SO 2.50% 28/11/2029	EUR	100 000	98 034,58	0,23
SCPI d'infrastructure			381 840,02	0,91
AMERICAN TOWER CORP 0.4% 15/02/2027	EUR	400 000	381 840,02	0,91
SCPI de soins de santé			108 422,26	0,26
PRAEMIA HEALTHCARE SACA 5.50% 19/09/2028	EUR	100 000	108 422,26	0,26
Service location et de crédit bail: consommateur			102 548,12	0,24
ALD SA 4.75% 13/10/2025	EUR	100 000	102 548,12	0,24
Services de transport			1 646 590,74	3,91
ABERTIS INFRAEST 4.125% 31/01/2028	EUR	500 000	535 517,13	1,27
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13/4/2026	EUR	400 000	416 851,45	0,99
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11/11/2025	EUR	300 000	305 068,87	0,73
AUTOSTRADE PER L ITALIA 1.625% 25/01/2028	EUR	400 000	389 153,29	0,92
Services financiers aux consommateurs			435 022,94	1,03
MITSUB HC CAP UK PLC 3.616% 02/08/2027	EUR	230 000	236 185,06	0,56
MITSUBISHI HC CAP UK PLC 3.733% 02/02/2027	EUR	190 000	198 837,88	0,47
Services informatiques			104 681,64	0,25
AMADEUS IT GROUP SA 3.50% 21/03/2029	EUR	100 000	104 681,64	0,25

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services spécialisés aux consommateurs			497 767,33	1,18
BOOKING HOLDINGS INC 0.1% 08/03/2025	EUR	500 000	497 767,33	1,18
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			609 257,73	1,45
TOTALENERGIES ERVICE INC VAR PERPTUAL	EUR	170 000	172 919,00	0,41
TOTALENERGIES SE VAR PERPETUAL	EUR	250 000	245 144,09	0,58
TOTAL SE PERP 31/12/2099	EUR	200 000	191 194,64	0,46
Autres obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé			**170 667,20**	**0,40**
Participation et promotion immobilières			170 667,20	0,40
SAGAX AB 4.375% 29/05/2030	EUR	160 000	170 667,20	0,40
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**4 115 347,94**	**9,78**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**4 115 347,94**	**9,78**
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE FCP	EUR	22,174	2 373 179,32	5,64
AMUNDI FRN CREDIT EURO VALUE FACTOR FCP	EUR	1 000	1 171 509,40	2,78
SELECT INVESTMENT GRADE B PART A4	EUR	600	570 552,00	1,36
SG AMUNDI MONETAIRE ISR PART I	EUR	0,00995	107,22	-
Total			**37 945 071,80**	**90,13**

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Inventaires des IFT

(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
OVCT 250109 USD/EUR	-	11 492,12	EUR	422 967,27	USD	-434 459,39
Total	**-**	**11 492,12**		**422 967,27**		**-434 459,39**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO BOBL 0325	-85	109 340,00	-	-10 018 100,00
EURO BUND 0325	4	-	13 480,00	533 760,00
EURO-OAT FU 0325	-5	14 000,00	-	-617 000,00
EURO SCHATZ 0325	217	-	88 525,00	23 215 745,00
US 2 YR NOT 0425	27	362,28	-	5 361 133,04

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan Actif	Passif	Montant de l'exposition en Euro (*) +/-
US 5 YR NOT 0425	-26	10 984,97	-	-2 669 166,53
Sous total		**134 687,25**	**102 005,00**	**15 806 371,51**
Options				
OE/202501/C/118.5	80	-	19 600,00	2 555 204,80
OE/202501/C/119.25	-80	10 000,00	-	-1 065 454,40
OE/202501/C/119.75	-80	6 000,00	-	-537 441,60
OE/202501/C/122.	80	-	800,00	75 430,40
OE/202501/P/116.25	80	2 185,00	-	-961 737,60
OE/202501/P/117.5	-80	-	8 400,00	3 630 088,00
Sous total		**18 185,00**	**28 800,00**	**3 696 089,60**
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		**152 872,25**	**130 805,00**	**19 502 461,11**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan Actif	Passif	Montant de l'exposition en Euro (*) +/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-

Inventaire des opérations à terme de devise

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**37 945 071,80**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-11 492,12
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	22 067,25
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**4 215 293,76**
Autres passifs (-)	**-70 177,55**
Total = actif net	**42 100 763,14**

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Caractéristiques de l'OPC

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI SHORT TERM CREDIT - I2 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013304193 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF .
Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI SHORT TERM CREDIT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Euro bonds and other debt securities
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI SHORT TERM CREDIT, vous investissez dans un OPC exposé aux obligations d'entreprise émises en euros. L'objectif est de surperformer son indice de référence, le Barclays Capital Euro Corporate 1-3 ans, représentatif du marché des obligations émises en euro par des émetteurs privés, à taux fixe, et d'une maturité comprise entre 1 an et 3 ans, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants. Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place une gestion active d'une part de la sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) du fonds afin de tirer parti de la volatilité des taux courts et d'autre part des spreads de crédit (prime de risque correspondant à l'écart de taux entre une obligation émise par une entreprise et une obligation émise par un Etat). Votre portefeuille est composé de titres de créance et d'instruments du marché monétaire, émis par des entreprises privées ou publiques de l'OCDE (et principalement de la zone euro) appartenant à l'univers "Investment Grade" . Pour cela, et sous condition du respect de la politique de gestion du risque de crédit du Groupe Amundi, groupe d'appartenance de la société de gestion, la gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres dont la notation minimale est BBB- ou Baa3 selon les agences Standard & Poor's et Moody's. La sensibilité du fonds varie dans une fourchette comprise entre 0 et 5. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et /ou d'exposition. L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).
Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) Daily comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fund au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6,960	€8,160
	Rendement annuel moyen	-30.4%	-9.7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9,170	€9,310
	Rendement annuel moyen	-8.3%	-3.5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9,900	€9,900
	Rendement annuel moyen	-1.0%	-0.5%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10,490	€10,910
	Rendement annuel moyen	4.9%	4.5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2020 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2017
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**Supérieure à 2 ans***
Coûts totaux	€236	€273
Incidence des coûts annuels**	2.4%	1.4%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0.88% avant déduction des coûts et de -0.50% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2.00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2.00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0.00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0.13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	12.59 EUR
Coûts de transaction	0.21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	20.75 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20.00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	2.94 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fund. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI SHORT TERM CREDIT pour plus de détails concernant les rachats.
Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fund au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI SHORT TERM CREDIT - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0000448870 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF .
Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI SHORT TERM CREDIT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Euro bonds and other debt securities

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI SHORT TERM CREDIT, vous investissez dans un OPC exposé aux obligations d'entreprise émises en euros. L'objectif est de surperformer son indice de référence, le Barclays Capital Euro Corporate 1-3 ans, représentatif du marché des obligations émises en euro par des émetteurs privés, à taux fixe, et d'une maturité comprise entre 1 an et 3 ans, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants. Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place une gestion active d'une part de la sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) du fonds afin de tirer parti de la volatilité des taux courts et d'autre part des spreads de crédit (prime de risque correspondant à l'écart de taux entre une obligation émise par une entreprise et une obligation émise par un Etat). Votre portefeuille est composé de titres de créance et d'instruments du marché monétaire, émis par des entreprises privées ou publiques de l'OCDE (et principalement de la zone euro) appartenant à l'univers "Investment Grade" . Pour cela, et sous condition du respect de la politique de gestion du risque de crédit du Groupe Amundi, groupe d'appartenance de la société de gestion, la gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres dont la notation minimale est BBB- ou Baa3 selon les agences Standard & Poor's et Moody's. La sensibilité du fonds varie dans une fourchette comprise entre 0 et 5. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et /ou d'exposition. L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) Daily comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fund au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6,970	€8,160
	Rendement annuel moyen	-30.3%	-9.7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9,140	€9,260
	Rendement annuel moyen	-8.6%	-3.8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9,890	€9,860
	Rendement annuel moyen	-1.1%	-0.7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10,470	€10,860
	Rendement annuel moyen	4.7%	4.2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2020 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2020 et le 29/04/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**Supérieure à 2 ans***
Coûts totaux	€270	€342
Incidence des coûts annuels**	2.7%	1.7%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.03% avant déduction des coûts et de -0.70% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2.00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2.00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0.00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0.50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	48.85 EUR
Coûts de transaction	0.21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	20.75 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20.00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0.98 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fund. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI SHORT TERM CREDIT pour plus de détails concernant les rachats.
Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fund au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI SHORT TERM CREDIT - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0011099712 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF .
Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI SHORT TERM CREDIT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Euro bonds and other debt securities

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI SHORT TERM CREDIT, vous investissez dans un OPC exposé aux obligations d'entreprise émises en euros. L'objectif est de surperformer son indice de référence, le Barclays Capital Euro Corporate 1-3 ans, représentatif du marché des obligations émises en euro par des émetteurs privés, à taux fixe, et d'une maturité comprise entre 1 an et 3 ans, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants. Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place une gestion active d'une part de la sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) du fonds afin de tirer parti de la volatilité des taux courts et d'autre part des spreads de crédit (prime de risque correspondant à l'écart de taux entre une obligation émise par une entreprise et une obligation émise par un Etat). Votre portefeuille est composé de titres de créance et d'instruments du marché monétaire, émis par des entreprises privées ou publiques de l'OCDE (et principalement de la zone euro) appartenant à l'univers "Investment Grade" . Pour cela, et sous condition du respect de la politique de gestion du risque de crédit du Groupe Amundi, groupe d'appartenance de la société de gestion, la gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres dont la notation minimale est BBB- ou Baa3 selon les agences Standard & Poor's et Moody's. La sensibilité du fonds varie dans une fourchette comprise entre 0 et 5. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et /ou d'exposition. L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) Daily comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fund au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6,970	€8,160
	Rendement annuel moyen	-30.3%	-9.7%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9,100	€9,170
	Rendement annuel moyen	-9.0%	-4.2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9,840	€9,770
	Rendement annuel moyen	-1.6%	-1.2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10,430	€10,770
	Rendement annuel moyen	4.3%	3.8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2020 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2020 et le 29/04/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**Supérieure à 2 ans***
Coûts totaux	€310	€422
Incidence des coûts annuels**	3.1%	2.1%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0.98% avant déduction des coûts et de -1.16% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2.00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2.00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0.00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0.92% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	90.01 EUR
Coûts de transaction	0.21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	20.75 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20.00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0.00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fund. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI SHORT TERM CREDIT pour plus de détails concernant les rachats.
Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fund au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI SHORT TERM CREDIT - SG (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400KTJ9 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF .
Date de production du document d'informations clés : 13/12/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de AMUNDI SHORT TERM CREDIT, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Euro bonds and other debt securities

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI SHORT TERM CREDIT, vous investissez dans un OPC exposé aux obligations d'entreprise émises en euros. L'objectif est de surperformer son indice de référence, le Barclays Capital Euro Corporate 1-3 ans, représentatif du marché des obligations émises en euro par des émetteurs privés, à taux fixe, et d'une maturité comprise entre 1 an et 3 ans, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants. Pour y parvenir, l'équipe de gestion met en place une gestion active d'une part de la sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) du fonds afin de tirer parti de la volatilité des taux courts et d'autre part des spreads de crédit (prime de risque correspondant à l'écart de taux entre une obligation émise par une entreprise et une obligation émise par un Etat). Votre portefeuille est composé de titres de créance et d'instruments du marché monétaire, émis par des entreprises privées ou publiques de l'OCDE (et principalement de la zone euro) appartenant à l'univers "Investment Grade" . Pour cela, et sous condition du respect de la politique de gestion du risque de crédit du Groupe Amundi, groupe d'appartenance de la société de gestion, la gestion pourra recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres dont la notation minimale est BBB- ou Baa3 selon les agences Standard & Poor's et Moody's. La sensibilité du fonds varie dans une fourchette comprise entre 0 et 5. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et /ou d'exposition. L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) Daily comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Supérieure à 2 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI SHORT TERM CREDIT.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fund au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 2 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8,150	€8,770
	Rendement annuel moyen	-18.5%	-6.4%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9,180	€9,330
	Rendement annuel moyen	-8.2%	-3.4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9,930	€9,950
	Rendement annuel moyen	-0.7%	-0.3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10,520	€10,960
	Rendement annuel moyen	5.2%	4.7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2020 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 30/08/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2024

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**Supérieure à 2 ans***
Coûts totaux	€267	€338
Incidence des coûts annuels**	2.7%	1.7%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.46% avant déduction des coûts et de -0.25% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2.00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2.00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0.00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0.48% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	47.04 EUR
Coûts de transaction	0.21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	20.75 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20.00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence . Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	0.00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 2 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fund. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI SHORT TERM CREDIT pour plus de détails concernant les rachats.
Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fund au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Information SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Identifiant d'entité juridique :
9695007SWPJ620Q7YA90

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

- ☐ **Oui**
- ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** _____

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **51,92 %** d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ **ayant un objectif social**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** _____

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **BARCLAYS EURO AGGREGATE CORPORATE 1-3 YEARS.** Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance.L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,725 (C).**
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est **: 0,514 (C).**

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

...et par rapport aux périodes précédentes?

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0,67 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0,549 (C).

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

  Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :
  Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :
  - avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
  - avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
  - être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
  - être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

  Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

  Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI EURO	Finance	Fonds	France	5,64 %

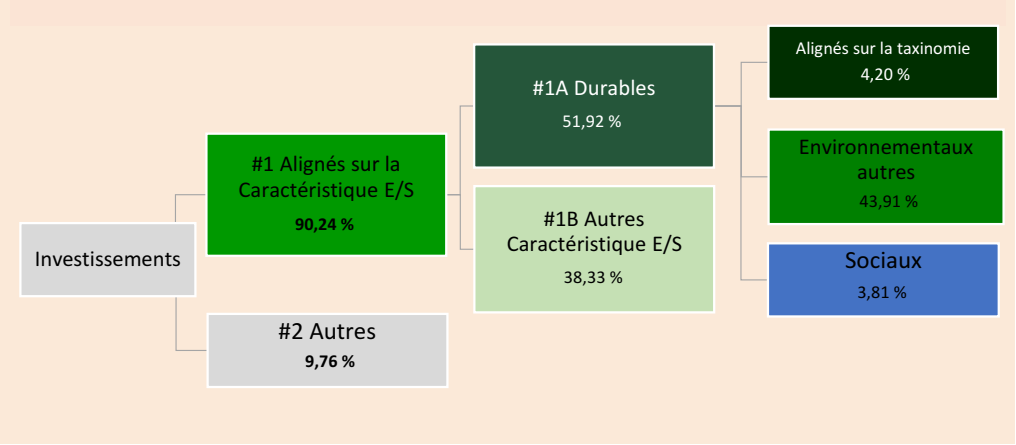
du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2024 au 31/12/2024**

LIQ SHORT TERM SRI - Z				
AMUNDI FRN CREDIT EURO VALUE FACTOR C	Finance	Fonds	France	2,78 %
BDX 0.034% 08/25	Corporates	Biens de Consommation de Base	États-Unis	2,34 %
CXGD VAR 06/26 EMTN	Corporates	Bancaire	Portugal	2,17 %
CABKSM VAR 05/27 EMTN	Corporates	Bancaire	Espagne	2,00 %
HBRLN 0.84% 09/25	Corporates	Énergie	Royaume-Uni	1,64 %
CE 4.777% 07/26	Corporates	Industrie de base	États-Unis	1,36 %
AIF SELECT INVESTMENT GRADE BD-QI3E	Finance	Fonds	Irlande	1,36 %
HOG 5.125% 04/26	Corporates	Consommation Discrétionnaire	États-Unis	1,29 %
ABESM 4.125% 01/28 EMTN	Corporates	Transport	Espagne	1,27 %
MTNA 4.875% 09/26 EMTN	Corporates	Industrie de base	Luxembourg	1,24 %
INTNED VAR 11/27 EMTN	Corporates	Bancaire	Pays-Bas	1,24 %
TRAGR 3.75% 03/27 EMTN	Corporates	Consommation Discrétionnaire	Luxembourg	1,24 %
C VAR 07/26 EMTN	Corporates	Bancaire	États-Unis	1,19 %
BKNG 0.1% 03/25	Corporates	Consommation Discrétionnaire	États-Unis	1,18 %

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier**.**

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?***

Secteur	*Sous-Secteur*	*% d'actifs*
Corporates	*Bancaire*	*30,36 %*
Corporates	*Consommation Discrétionnaire*	*14,41 %*
Finance	*Fonds*	*9,78 %*
Corporates	*Industrie de base*	*4,88 %*
Corporates	*Biens de Consommation de Base*	*4,85 %*
Corporates	*Énergie*	*4,53 %*
Corporates	*Transport*	*4,50 %*
Corporates	*Autres institutions financières*	*4,27 %*
Corporates	*Assurance*	*3,76 %*
Corporates	*Électricité*	*2,96 %*

Corporates	*Fonds de placement immobilier (FPI)*	*2,03 %*
Corporates	*Communications*	*1,70 %*
Corporates	*Technologie*	*1,18 %*
Corporates	*Biens d'équipement*	*0,55 %*
Corporates	*Autres services aux collectivités*	*0,47 %*
Emprunts d'Etats	*Emprunts d'Etats*	*0,00 %*
Forex	*Forex*	*-0,03 %*
Liquidités	*Liquidités*	*9,79 %*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 4,20 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[1]?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

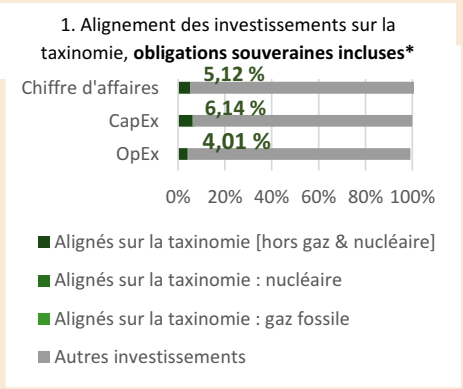
☒ Non

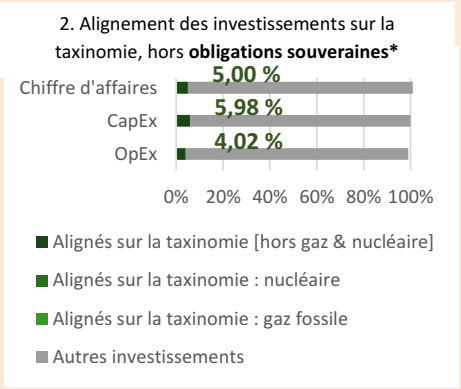
Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/12/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,17 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,69 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

A la fin de la période précédente le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie était de 9.73%

Comptes annuels au 29/12/2023

RAPPORT ANNUEL

29.12.2023

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

FCP d'Amundi

Société de gestion :

AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous délégataire de gestion comptable en titre :

SOCIETE GENERALE

Dépositaire :

SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes :

DELOITTE & ASSOCIES

Comptes annuels

BILAN Actif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**51 714 336,94**	**57 212 743,16**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	47 978 003,23	54 212 028,74
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 104 164,27	2 708 690,79
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	363 966,38	292 023,63
Autres opérations	268 203,06	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	**-**	**-**
Créances	**631 873,92**	**752 026,68**
Opérations de change à terme de devises	486 563,15	523 341,33
Autres	145 310,77	228 685,35
Comptes financiers	**381 361,49**	**475 279,83**
Liquidités	381 361,49	475 279,83
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**52 727 572,35**	**58 440 049,67**

BILAN Passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	52 451 365,18	59 051 887,23
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 350 316,41	-1 838 259,38
• Résultat de l'exercice	448 622,49	387 170,40
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**51 549 671,26**	**57 600 798,25**
Instruments financiers	**370 592,99**	**291 857,12**
• **OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS**	-	-
• **OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS**		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• **CONTRATS FINANCIERS**		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	363 966,40	291 857,12
Autres opérations	6 626,59	-
Dettes	**807 308,10**	**547 394,30**
Opérations de change à terme de devises	479 641,03	486 923,41
Autres	327 667,07	60 470,89
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**52 727 572,35**	**58 440 049,67**

HORS-BILAN

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	14 980 529,43	16 022 226,77
- Marché à terme conditionnel (Options)	4 234 946,00	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	31 615 673,08	22 673 176,53
- Marché à terme conditionnel (Options)	2 651 917,50	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	18 000 000,00	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	20 915,06	3 848,31
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	735 600,82	1 064 049,89
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**756 515,88**	**1 067 898,20**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-4 370,95	-
• Charges sur dettes financières	-2 021,27	-11 792,03
• Autres charges financières	-541,45	-1 029,89
Total (II)	**-6 933,67**	**-12 821,92**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**749 582,21**	**1 055 076,28**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-268 299,55	-371 764,53
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**481 282,66**	**683 311,75**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-32 660,17	-296 141,35
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**448 622,49**	**387 170,40**

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone Euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone Euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Dans le cas des ABS et MBS, ces évaluations sont obtenues par une interrogation systématique du marché pour chaque titre concerné. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone Euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone Euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone Euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les contrats d'échange de performance actions, d'OPC et d'indices sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature.

Les produits structurés crédit, change, taux (option sur spread, exotique, barrière, digitale sur défaut,…), les CDO et CSO, sont valorisés en fonction de paramètres de marché fournis par les contreparties et/ou en fonction des prix calculés par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Les titres adossés à un contrat d'échange (asset swaps) sont évalués à prix de marché.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Les fonds d'investissement étrangers à valeur liquidative mensuelle sont valorisés sur la base de cours estimés fournis par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les dérivés de crédit sont valorisés chaque jour avec le module CDSW de bloomberg qui donne la valeur Mark-to Market une fois entrés tous les périmètres de l'instrument et le spread du jour obtenu de contributeurs de marché.

Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Méthodes de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée périodiquement sur la base de l'actif net OPC inclus.

Les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts ou actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière _____ Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPCVM	Part I-C : 0,75 % TTC maximum
		Part I2-C : 0,20 % TTC maximum
		Part P-C : 1,00 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de mouvement Prestataire percevant des commissions de mouvement : AMUNDI INTERMEDIATION	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	**Obligations** Titres : Fourchette de 0,001% à 0,32% du montant des transactions (barème variable selon la duréé de vie résiduelle du titre et du montant de la transaction). Ces taux sont doublés pour les obligations convertibles ou à haut rendement. Futures et options sur taux et devises : 0.02% maximum du nominal du sous-jacent. **Monétaires** Titres et repos : 0,01% maximum du montantdes transactions. **Actions** Titres : 0,55% maximum du montant des transactions. Futures : 0,10% maximum sur l'exposition. Options : 1,00% maximum de la prime.

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM ;

Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

	Affectation du résultat net	Affectation des plus-values nettes réalisées
PART I2 / FR0013304193	Capitalisation	Capitalisation
PARTS IC / FR0000448870	Capitalisation	Capitalisation
PART PC / FR0011099712	Capitalisation	Capitalisation
PART SG / FR001400KTJ9	Capitalisation	Capitalisation

2 Évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**57 600 798,25**	**141 502 267,26**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	10 925 066,36	6 689 955,76
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-19 637 576,91	-84 786 904,88
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	394 332,64	743 649,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 438 452,11	-4 520 001,57
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 091 391,04	4 414 405,77
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 484 157,11	-2 856 972,48
Frais de transaction	-69 882,50	-155 838,21
Différences de change	-9 301,88	81 061,28
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	3 687 073,14	-4 241 370,33
- Différence d'estimation exercice N	*54 334,69*	*-3 632 738,45*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-3 632 738,45*	*608 631,88*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	9 097,68	47 233,96
- Différence d'estimation exercice N	*162 031,31*	*152 933,63*
- Différence d'estimation exercice N-1	*152 933,63*	*105 699,67*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	481 282,66	683 311,75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**51 549 671,26**	**57 600 798,25**

3 Compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	32 553 269,96	-
Obligations à taux variable	15 424 733,27	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	19 215 475,43	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	52 267 590,58	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	32 553 269,96	-	15 424 733,27	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	381 361,49
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	19 215 475,43	-	-	-
Autres opérations	34 267 590,58	-	18 000 000,00	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	602 131,93	8 622 491,87	19 313 930,83	7 808 666,02	11 630 782,58
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	381 361,49	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	4 234 946,00	-	-	14 980 529,43	-
Autres opérations	2 651 917,50	-	49 615 673,08	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	331 524,01	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	44 861,27	-	-	-
Comptes financiers	74 556,29	22 840,11	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	479 641,03	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	3 052 529,43	-	-	-
Autres opérations	6 151 418,08	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**631 873,92**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	486 563,15
Autres Créances :	
Depots de garantie (verses)	145 310,77
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**807 308,10**
Ventes à terme de devises	479 641,03
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Depots de garantie (recus)	260 000,00
Debiteurs et crediteurs divers	25 575,02
Somme a payer	21 381,05
Frais provisionnes	20 711,00
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

		Souscriptions		Rachats
Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART I2 / FR0013304193	-	-	477,51966	46 486,20
PARTS IC / FR0000448870	3 688,9	9 962 203,42	6 368,58	17 192 925,52
PART PC / FR0011099712	9 049,785	962 862,94	22 425,342	2 398 165,19
PART SG / FR001400KTJ9	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I2 / FR0013304193		-		-
PARTS IC / FR0000448870		1 078,23		-
PART PC / FR0011099712		102,94		-
PART SG / FR001400KTJ9		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I2 / FR0013304193		-		-
PARTS IC / FR0000448870		1 078,23		-
PART PC / FR0011099712		102,94		-
PART SG / FR001400KTJ9		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART I2 / FR0013304193		-		-
PARTS IC / FR0000448870		-		-
PART PC / FR0011099712		-		-
PART SG / FR001400KTJ9		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART I2 / FR0013304193	**0,02**
PARTS IC / FR0000448870	**0,33**
PART PC / FR0011099712	**0,79**
PART SG / FR001400KTJ9	**-**

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**Montant**
Catégorie de part :	
PART I2 / FR0013304193	**-**
PARTS IC / FR0000448870	**298,59**
PART PC / FR0011099712	**-**
PART SG / FR001400KTJ9	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	**-**
- Autres opérations temporaires	**-**

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	**-**
- obligations	**-**
- titres de créances	**-**
- autres instruments financiers	**-**

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	**-**
- obligations	**-**
- titres de créances	**-**
- autres instruments financiers	**-**

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**2 562 562,27**
- autres instruments financiers	**-**

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	448 622,49	387 170,40
Total	**448 622,49**	**387 170,40**

PART I2 / FR0013304193	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 066,99	4 019,29
Total	**4 066,99**	**4 019,29**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PARTS IC / FR0000448870	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	406 509,03	358 828,15
Total	**406 509,03**	**358 828,15**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART PC / FR0011099712	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	38 046,47	24 322,96
Total	**38 046,47**	**24 322,96**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

PART SG / FR001400KTJ9	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	**-**	**-**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 350 316,41	-1 838 259,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-1 350 316,41**	**-1 838 259,38**

PART I2 / FR0013304193	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-9 216,62	-12 228,75
Total	**-9 216,62**	**-12 228,75**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PARTS IC / FR0000448870	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 138 733,32	-1 546 469,61
Total	**-1 138 733,32**	**-1 546 469,61**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART PC / FR0011099712	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-202 366,47	-279 561,02
Total	**-202 366,47**	**-279 561,02**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART SG / FR001400KTJ9	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	**-**	**-**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 10 décembre 1998

Devise EUR	**29.12.2023**	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	**51 549 671,26**	57 600 798,25	141 502 267,26	284 891 270,43	446 617 343,60

PART I2 / FR0013304193 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	**3 474,852**	3 952,371	530 551,596	692 591,194	1 925 402,628
Valeur liquidative	**101,43**	96,18	101,17	101,07	100,6
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-1,48**	-2,04	0,36	-0,02	0,30

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PARTS IC / FR0000448870 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	**15 528,865**	18 208,545	25 617,259	66 693,74	79 315,704
Valeur liquidative	**2 800,69**	2 661,87	2 810,26	2 815,89	2 811,29
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-47,15**	-65,22	1,68	-8,96	0,62

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

PART PC / FR0011099712 — Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	**70 560,507**	83 936,064	143 177,922	243 344,13	268 206,114
Valeur liquidative	**109,2**	104,26	110,57	111,30	111,61
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-2,32**	-3,04	-0,44	-0,84	-0,43

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART SG / FR001400KTJ9 — Devise de la part et de la valeur liquidative : -

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	**-**	-	-	-	-
Valeur liquidative	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) (1)	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	**-**	-	-	-	-

** Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*
(1) En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 Inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Obligation						
ES0365936048	ABANCA CORP BACARIA SA VAR 18/05/2026	PROPRE	200 000,00	210 187,57	EUR	0,41
ES0265936031	ABANCA CORP BANCARIA SA VAR 14/09/2028	PROPRE	100 000,00	105 458,21	EUR	0,20
XS2644410214	ABERTIS INFRAEST 4.125% 31/01/2028	PROPRE	500 000,00	525 251,75	EUR	1,02
XS2613658470	ABN AMRO BANK NA 3.75% 20/04/2025	PROPRE	600 000,00	618 224,66	EUR	1,20
XS2131567138	ABN AMRO BANK NV VAR PERP	PROPRE	200 000,00	194 129,96	EUR	0,38
XS2558022591	ABN AMRO BANK NV VAR 22/02/2033	PROPRE	300 000,00	322 333,34	EUR	0,63
XS2573331324	ABN AMRO BANK NV 3.625% 10/01/2026	PROPRE	100 000,00	104 390,48	EUR	0,20
XS2637967139	ABN AMRO BANK NV 5.5% 21/09/2033	PROPRE	200 000,00	212 720,68	EUR	0,41
XS2560411543	ACHMEA BV 3.625% 29/11/2025	PROPRE	200 000,00	201 665,31	EUR	0,39
FR001400D7M0	ALD SA 4.75% 13/10/2025	PROPRE	500 000,00	515 413,54	EUR	1,00
US018820AA81	ALLIANZ SE VAR PERPETUAL	PROPRE	400 000,00	331 524,01	USD	0,64
XS2393701284	AMERICAN TOWER CORP 0.4% 15/02/2027	PROPRE	400 000,00	366 293,51	EUR	0,71
XS2537060746	ARCELORMITTAL SA 4.875% 26/09/2026	PROPRE	500 000,00	523 155,74	EUR	1,01
FR001400M2R9	ARKEMA 4.25% 20/05/2030	PROPRE	300 000,00	315 191,79	EUR	0,61
FR001400F6O6	ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13/4/2026	PROPRE	400 000,00	416 886,72	EUR	0,81
FR001400H8D3	ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11/11/2025	PROPRE	300 000,00	305 477,81	EUR	0,59
FR0013510179	AUCHAN HOLDING SA 2.875% 29/01/2026	PROPRE	600 000,00	600 592,23	EUR	1,17
XS2082818951	AUST NZ BANKING GROUP VAR 21/11/2029	PROPRE	1 200 000,00	1 161 194,07	EUR	2,25
XS2598332133	AUTOLIV INC 4.25% 15/03/2028	PROPRE	170 000,00	180 385,19	EUR	0,35
XS2620201421	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 10/05/2026	PROPRE	300 000,00	310 015,13	EUR	0,60
IT0005572166	BANCO BPM SPA 4.625% 29/11/2027	PROPRE	250 000,00	259 149,45	EUR	0,50
XS2575952424	BANCO SANTANDER SA 3.75% 16/01/2026	PROPRE	500 000,00	522 387,19	EUR	1,01
FR001400JEA2	BANQUE STELLANTIS FRANCE 4% 21/01/2027	PROPRE	300 000,00	310 683,53	EUR	0,60
XS2375836553	BECTON 0.034% 13/08/2025	PROPRE	1 000 000,00	947 692,84	EUR	1,84

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013299641	BNP PARIBAS CARDIFF 29/11/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 459 299,43	EUR	2,83
XS2308321962	BOOKING HOLDINGS INC 0.1% 08/03/2025	PROPRE	800 000,00	769 945,92	EUR	1,49
XS2708354811	CA AUTOBANK SPA IE 4.75% 25/01/2027	PROPRE	260 000,00	271 291,69	EUR	0,53
XS2633552026	CA AUTOBANK SPA 4.375% 08/06/2026	PROPRE	250 000,00	260 439,48	EUR	0,51
PTCGDNOM0026	CAIXA GERAL DE DEPOSITOS VAR 15/06/2026	PROPRE	900 000,00	902 828,24	EUR	1,75
XS2623501181	CAIXABANK SA VAR 16/05/2027	PROPRE	800 000,00	840 621,55	EUR	1,63
XS2649712689	CAIXABANK SA VAR 19/07/2029	PROPRE	200 000,00	213 846,16	EUR	0,41
FR001400L1E0	CARMILA SA 5.5% 09/10/2028	PROPRE	300 000,00	315 232,05	EUR	0,61
XS2723575879	CARRIER GLOBAL CORP 4.125% 29/05/2028	PROPRE	60 000,00	62 128,78	EUR	0,12
XS2497520705	CELANESE US HOLDINGS LLC 4.777% 19/07/2026	PROPRE	550 000,00	572 276,22	EUR	1,11
XS1859010685	CITIGROUP INC VAR 24/07/2026	PROPRE	500 000,00	486 185,16	EUR	0,94
DE000CZ43ZB3	COMMERZBANK AG VAR 21/03/2028	PROPRE	100 000,00	106 092,34	EUR	0,21
DE000CZ439B6	COMMERZBANK AG VAR 25/03/2029	PROPRE	100 000,00	106 590,93	EUR	0,21
XS2524143554	COOPERATIEVE RABOBANK UA VAR 30/11/2032	PROPRE	500 000,00	502 469,86	EUR	0,97
XS2712746960	COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.913% 03/11/2026	PROPRE	400 000,00	411 866,67	EUR	0,80
XS2050933972	COOPERATIVE RABOBANK VAR PEREPETUAL	PROPRE	200 000,00	178 625,80	EUR	0,35
XS2010039035	DEUTSCHE BAHN FIN GMBH VARIABLE PERPETUAL	PROPRE	800 000,00	771 087,85	EUR	1,50
DE000A351ZR8	DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2026	PROPRE	400 000,00	413 073,92	EUR	0,80
XS2615917585	DIAGEO FINANCE PLC 3.5% 26/06/2025	PROPRE	400 000,00	408 094,01	EUR	0,79
XS2588099478	DNB BANK ASA VAR 16/02/2027	PROPRE	120 000,00	124 261,82	EUR	0,24
XS2652069480	DNB BANK ASA VAR 19/07/2028	PROPRE	200 000,00	211 033,15	EUR	0,41
XS2560328648	DNB BANK ASA VAR 28/02/2033	PROPRE	300 000,00	319 217,14	EUR	0,62
XS2654097927	DS SMITH PLC 4.375% 27/07/2027	PROPRE	220 000,00	230 732,85	EUR	0,45
FR001400IIT5	EDENRED 3.625% 13/12/2026	PROPRE	200 000,00	203 354,98	EUR	0,39
FR001400M9L7	ELECTRICITE DE FRANCE SA 3.75% 05/06/2027	PROPRE	200 000,00	204 663,26	EUR	0,40
FR001400KWR6	ELO SACA 6% 22/03/2029	PROPRE	500 000,00	517 202,62	EUR	1,00
XS2035564975	ENBW VAR 05/11/2079	PROPRE	1 200 000,00	1 176 940,23	EUR	2,28
XS2576550086	ENEL SPA VAR PERPETUAL	PROPRE	150 000,00	161 506,48	EUR	0,31

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2724457457	FORD MOTOR CREDIT CO LLC 5.125% 20/02/2029	PROPRE	250 000,00	263 261,61	EUR	0,51
XS2607183980	HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICES INC 5.125% 05/04/2026	PROPRE	510 000,00	546 058,25	EUR	1,06
XS2397239000	HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY 0.25% 13/10/2024	PROPRE	800 000,00	754 980,09	EUR	1,46
XS2597113989	HSBC HOLDINGS PLC VAR 10/03/2028	PROPRE	400 000,00	430 660,39	EUR	0,84
XS2723593187	IHG FINANCE LLC 4.375% 28/11/2029	PROPRE	140 000,00	145 806,96	EUR	0,28
XS2554746185	ING GROEP NV VAR 14/11/2027	PROPRE	500 000,00	522 362,42	EUR	1,01
XS2592650373	INTESA SANPAOLO SPA VAR 08/03/2028	PROPRE	300 000,00	322 948,57	EUR	0,63
XS2625195891	INTESA SANPAOLO SPA 4% 19/05/2026	PROPRE	400 000,00	416 042,93	EUR	0,81
FR0013509627	JCDECAUX SA 2% 24/10/2024	PROPRE	1 000 000,00	988 324,78	EUR	1,92
FR001400F0H3	JCDECAUX SE 5% 11/01/2029	PROPRE	500 000,00	551 242,05	EUR	1,07
BE0002592708	KBC GROUP NV VAR PERP	PROPRE	200 000,00	186 570,91	EUR	0,36
BE0002950310	KBC GROUP NV VAR 06/06/2026	PROPRE	300 000,00	311 099,29	EUR	0,60
FR0014000774	LA MONDIALE 0.75% 20/04/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 415 762,83	EUR	2,75
XS2366741770	LEASYS SPA 0% 22/07/2024	PROPRE	500 000,00	489 422,50	EUR	0,95
XS2656537664	LEASYS SPA 4.5% 26/07/2026	PROPRE	170 000,00	176 528,86	EUR	0,34
XS2027364244	LOGICOR FINANCING SARL 0.75% 15/07/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 471 176,89	EUR	2,85
XS2682331728	MEDIOBANCA DI CRED FIN VAR 13/09/2027	PROPRE	200 000,00	208 827,61	EUR	0,41
XS2011260531	MERCK KGAA VAR 25/06/2079	PROPRE	1 000 000,00	977 295,38	EUR	1,90
XS2446386356	MORGAN STANLEY VAR 08/05/2026	PROPRE	500 000,00	495 652,58	EUR	0,96
FR0014003Y09	MUTUELLE ASSURANCE 0.625% 21/06/2027	PROPRE	500 000,00	455 411,00	EUR	0,88
XS2710354544	NATIONWIDE BLDG SOCIETY 4.50% 01/11/2026	PROPRE	220 000,00	228 746,30	EUR	0,44
XS2530506752	OP CORPORATE BANK PLC 2.875% 15/12/2025	PROPRE	500 000,00	498 376,24	EUR	0,97
FR001400KL23	PRAEMIA HEALTHCARE SACA 5.50% 19/09/2028	PROPRE	200 000,00	212 681,79	EUR	0,41
XS2015267953	PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21/06/2024	PROPRE	1 000 000,00	987 936,99	EUR	1,92
FR001400F6V1	PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19/01/2026	PROPRE	300 000,00	313 446,41	EUR	0,61
XS2579606927	RAIFFEISEN BANK INTL VAR 26/1/2027	PROPRE	200 000,00	211 142,37	EUR	0,41
FR0014007KL5	RCI BANQUE SA 0.50% 14/07/2025	PROPRE	300 000,00	287 333,52	EUR	0,56
FR001400KXW4	RCI BANQUE SA 4.625% 02/10/2026	PROPRE	200 000,00	207 730,41	EUR	0,40

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2715297672	SANDOZ FINANCE BV 3.97% 17/04/2027	PROPRE	300 000,00	307 784,43	EUR	0,60
XS2678111050	SARTORIUS FIN 4.25% 14/09/2026	PROPRE	100 000,00	103 627,43	EUR	0,20
XS2583600791	SKANDINAV ENSKILDA 3.75% 07/02/2028	PROPRE	280 000,00	292 916,15	EUR	0,57
XS2203995910	SODEXO SA 0.50% 17/01/2024	PROPRE	600 000,00	602 131,93	EUR	1,17
XS2629062568	STORA ENSO OYJ 4% 01/06/2026	PROPRE	130 000,00	134 660,70	EUR	0,26
FR001400AFL5	SUEZ 1.875% 24/05/2027	PROPRE	200 000,00	193 812,08	EUR	0,38
XS2720095624	TAPESTRY INC 5.375% 27/11/2027	PROPRE	160 000,00	166 766,20	EUR	0,32
XS1974787480	TOTAL SA VAR PERP	PROPRE	2 500 000,00	2 512 027,73	EUR	4,87
XS2572989650	TOYOTA MOTOR FINANCE BV 3.375% 13/01/2026	PROPRE	250 000,00	259 253,84	EUR	0,50
XS2613667976	TOYOTA MOTOR FINANCE 3.625% 24/04/2025	PROPRE	500 000,00	514 311,05	EUR	1,00
DE000A3LQ9S2	TRATON FINANCE LUX SA 4.5% 23/11/2026	PROPRE	200 000,00	205 441,20	EUR	0,40
DE000A3KNP88	TRATON FINANCE LUXEMBRG 0.125% 24/03/2025	PROPRE	1 200 000,00	1 148 884,03	EUR	2,23
FR001400IU83	UNIBAIL PODAMCO WESTFLD VAR PERPETUAL	PROPRE	500 000,00	509 997,02	EUR	0,99
XS2193969370	UPJOHN FINANCE BV 1.023% 23/06/2024	PROPRE	1 500 000,00	1 485 371,19	EUR	2,88
XS2592659242	VF CORP 4.125% 07/03/2026	PROPRE	250 000,00	256 172,97	EUR	0,50
XS2617442525	VOLKSWAGEN BANK GMBH 4.25% 07/01/2026	PROPRE	300 000,00	312 239,22	EUR	0,61
XS2694872081	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 4.5% 25/03/2026	PROPRE	240 000,00	248 392,82	EUR	0,48
XS2402009539	VOLVO TREASURY AB 0% 09/05/2024	PROPRE	1 000 000,00	985 980,00	EUR	1,91
XS2054209833	WINTERSHALL DEA FINANCE 0.84% 25/09/2025	PROPRE	1 600 000,00	1 530 016,13	EUR	2,97
FR001400KLT5	WORLDLINE SA 4.125% 12/09/2028	PROPRE	200 000,00	200 873,13	EUR	0,39
XS2626022573	WPP FINANCE SA 4.125% 30/05/2028	PROPRE	160 000,00	169 200,75	EUR	0,33
Total Obligation				***47 978 003,23***		***93,07***
O.P.C.V.M.						
FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITYSHORT TERM SRI FCP	PROPRE	14,354	1 479 674,40	EUR	2,87
FR0013350212	AMUNDI FRN CREDIT EURO VALUE FACTOR FCP	PROPRE	1 000,00	1 082 784,60	EUR	2,10
IE00BN2B2D83	SELECT INVESTMENT GRADE B PART A4	PROPRE	600,00	541 602,00	EUR	1,05
FR0010816421	SG AMUNDI MONETAIRE ISR PART I	PROPRE	0,00995	103,27	EUR	0,00
Total O.P.C.V.M.				***3 104 164,27***		***6,02***
Total Valeurs mobilieres				***51 082 167,50***		***99,09***

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Swap de Taux						
SWAP04035778	MX1129690#L_20250220	PROPRE	15 000 000,00	268 203,06	EUR	0,52
SWAP04040971	MX1138781#L_20250220	PROPRE	3 000 000,00	-6 626,59	EUR	-0,01
Total Swap de Taux				***261 576,47***		***0,51***
Options						
Taux (Livraison du sous-jacent)						
RX2401CZ03	RX/202401/C/138.	PROPRE	-50,00	-19 500,00	EUR	-0,04
RX2401CZ04	RX/202401/C/139.5	PROPRE	50,00	9 500,00	EUR	0,02
RX2401PZ05	RX/202401/P/127.	PROPRE	50,00	-2 000,00	EUR	-0,00
RX2401PZ07	RX/202401/P/131.5	PROPRE	-50,00	16 000,00	EUR	0,03
RX2401PZ08	RX/202401/P/132.5	PROPRE	-50,00	26 000,00	EUR	0,05
RX2401PZ09	RX/202401/P/134.5	PROPRE	50,00	-49 530,00	EUR	-0,10
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				***-19 530,00***		***-0,04***
Total Options				***-19 530,00***		***-0,04***
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	84 495,00	84 495,00	EUR	0,16
	APPEL MARGE USD	PROPRE	16 625,14	15 050,14	USD	0,03
Total APPELS DE MARGES				***99 545,14***		***0,19***
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-25 575,02	-25 575,02	EUR	-0,05
Total AUTRES				***-25 575,02***		***-0,05***
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	21 234,45	22 840,11	CHF	0,04
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	283 965,09	283 965,09	EUR	0,55
	BANQUE USD SGP	PROPRE	82 358,61	74 556,29	USD	0,14
Total BANQUE OU ATTENTE				***381 361,49***		***0,74***
DEPOSIT DE GARANTIE						
	COLLAT.CASH REC.OTC	PROPRE	-260 000,00	-260 000,00	EUR	-0,50
	DEP GAR S/FUT USD	PROPRE	49 556,00	44 861,27	USD	0,09

AMUNDI SHORT TERM CREDIT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	100 449,50	100 449,50	EUR	0,19
Total DEPOSIT DE GARANTIE				***-114 689,23***		***-0,22***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMCALNAVCPTA	PROPRE	-1 701,90	-1 701,90	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-1 655,07	-1 655,07	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-11 489,60	-11 489,60	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5,22	-5,22	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 203,72	-5 203,72	EUR	-0,01
	PRFRAISDIVERS	PROPRE	-450,23	-450,23	EUR	-0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-205,26	-205,26	EUR	-0,00
	PRN-1COMCALNAVCPTA	PROPRE	-9 191,90	-9 191,90	EUR	-0,02
	PRN-1COMGESTDEP	PROPRE	-8 890,26	-8 890,26	EUR	-0,02
	PRN-1COMVARIABLE	PROPRE	-298,59	-298,59	EUR	-0,00
	PRN-1FRAISDIVERS	PROPRE	-1 764,42	-1 764,42	EUR	-0,00
	PRN-1HONOCAC	PROPRE	-1 235,88	-1 235,88	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				***-42 092,05***		***-0,08***
Total Liquidites				***298 550,33***		***0,58***
Futures						
Taux (Livraison du sous-jacent)						
OE110324	EURO BOBL 0324	PROPRE	-100,00	-219 030,00	EUR	-0,42
DU110324	EURO SCHATZ 0324	PROPRE	239,00	154 065,00	EUR	0,30
TU030424	US 2 YR NOT 0424	PROPRE	33,00	58 856,24	USD	0,11
FV030424	US 5 YR NOT 0424	PROPRE	-31,00	-73 906,40	USD	-0,14
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				***-80 015,16***		***-0,16***
Total Futures				***-80 015,16***		***-0,16***
Change a terme						
Change a terme						
	OVCT 240111 USD/EUR	RECU	486 563,15	486 563,15	EUR	0,94
	OVCT 240111 USD/EUR	VERSE	-530 000,00	-479 641,03	USD	-0,93
Total Change a terme				***6 922,12***		***0,01***
Total Change a terme				***6 922,12***		***0,01***
Total AMUNDI SHORT TERM CREDIT				**51 549 671,26**		**100,00**

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.
Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.
Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com
Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036.
Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite